

— 30 ans de Pays d'art et d'histoire



SITES &
-CITES
REMARQUABLES —
FRANCE

30 ans de Pays d'art et d'histoire



SOMMAIRE

Avant-propos	4
Cadre de l'étude	8
Le label Villes et Pays d'art et d'histoire	9
1. Panorama des Pays d'art et d'histoire	10
2. De la constitution à la gouvernance	22
3. L'évolution des territoires	28
4. Vie du label	34
5. La mise en valeur des patrimoines	40
6. La communication	54
7. Les politiques urbaines à l'œuvre	60
8. Les Pays d'art et d'histoire au cœur des partenariats	66
Annexe	80

Martin Malvy

Président de Sites & Cités remarquables de France
Ancien ministre



30 ans après la création du premier « Pays d'art et d'histoire » dans le Montmorillonnais, « Sites et Cités remarquables de France » a souhaité réaliser une étude sur leur évolution. Déjà en 2007, nous réalisons la première étude nationale sur ces territoires, renouvelée en 2015 en partenariat avec l'Association nationale des pôles territoriaux et ruraux et EDF. Aujourd'hui, nous voulons réactualiser les regards portés sur ce dispositif qui représente un cadre privilégié pour la mise en œuvre de la valorisation des patrimoines.

Depuis quelques années, les politiques du bloc communal se partagent entre communes et intercommunalités, un grand nombre de compétences étant passées à ces dernières qui s'organisent pour faire face à de nouvelles obligations.

Une des premières conséquences réside dans le portage des « Pays d'art et d'histoire » par une large majorité de Syndicats mixtes et d'EPCI. D'une manière générale ces structures donnent une assise plus conséquente aux projets, permettent d'inscrire de manière transversale les enjeux patrimoniaux dans les politiques territoriales et renforcent les moyens humains et financiers destinés à la valorisation des patrimoines.

Cette ambition territoriale permet aussi aux services en charge du label de développer le champ de leurs études : paysages, patrimoine immatériel, évolution de l'économie des territoires, mémoire vivante des habitants... Autant d'horizons qui renouvellent l'intérêt des publics.

Cette approche n'est pas uniquement culturelle, elle est d'ordre urbanistique avec une réflexion sur l'aménagement économique et touristique des territoires. Elle rejoint les attentes des collectivités en charge du label.

Conscients de l'intérêt de la démarche Pays d'art et d'histoire en tant qu'outil d'aménagement culturel et économique du territoire, les Départements et les Régions leur apportent de plus en plus souvent un soutien, que ce soit dans le portage ou l'accompagnement des projets.

Face à ces enjeux, des métiers plus diversifiés et des méthodes managériales plus performantes sont nécessaires. Aujourd'hui, l'animateur de l'architecture et du patrimoine devient un chef de projet qui travaille en transversalité avec les autres professionnels et plus particulièrement ceux issus des champs du tourisme et de l'urbanisme. Autour de lui, des assistants et des guides-conférenciers à qui il revient d'accueil-

lir et d'accompagner des publics de plus en plus divers. Ce sont les jeunes, bien sûr, mais aussi des habitants, qui doivent être considérés autrement que comme de simples spectateurs, et des touristes de plus en plus exigeants qui pour beaucoup sont en attente d'un vrai dialogue. En ce domaine le recours aux techniques les plus innovantes est nécessaire afin de permettre une découverte active des divers patrimoines.

Ceci m'amène à conclure sur le besoin constaté dans cette étude envers de nouveaux partenariats tissés autour et dans les « Pays d'art et d'histoire ».

Dans le cadre de ma mission auprès du ministre des affaires étrangères sur l'attractivité touristique de la France, j'ai mis en avant l'idée et le projet de création d'une bannière sous laquelle les associations patrimoniales reconnues pourraient venir s'abriter, favorisant par là des campagnes de promotion, en France et à l'étranger. « Patrimoines de France » les identifierait à ce qui est le premier vecteur de l'intérêt de l'attractivité pour la France. Elle permettrait de les regrouper à l'occasion de grandes manifestations auxquelles elles ne peuvent participer seules. Chaque label a sa raison d'être,

recouvre des identités différentes, mais tous ont en commun d'être l'expression de notre patrimoine. Il faut affirmer cette diversité. Elle est l'expression même de notre richesse et de notre exception. Se rassembler pour mieux communiquer et être mieux entendu. Les « Pays d'art et d'histoire » affichent-ils suffisamment de relations et de collaborations avec les Parcs naturels régionaux ou nationaux, les Grands Sites de France, les biens inscrits à l'UNESCO, les Petites Cités de Caractère, les Plus Beaux Villages de France, les Plus Beaux Détours de France ou les Villes et Métiers d'Art ?

Je note ici l'excellence dans les actions menées avec le Centre des monuments nationaux mais aussi avec des partenaires privés et en particulier les sites de production d'électricité d'EDF, sans qui cette étude n'aurait pu voir le jour.

Les Pays d'Art et d'Histoire ! Une chance pour nos territoires dans le respect et la fidélité à tous les héritages dont ils sont l'expression contemporaine et qu'ils se sont engagés à raconter et à transmettre. 30 ans qui méritent que l'on tire les enseignements de ce que nous avons fait ensemble pour aller plus loin.

Yves Giraud

Directeur de la Division Production et Ingénierie
Hydraulique d'EDF



Parce qu'EDF est attachée aux territoires sur lesquels elle est implantée depuis de nombreuses années, nous avons voulu contribuer à la réalisation de cette nouvelle étude qui vient enrichir le panorama des Pays d'art et d'histoire.

En particulier, nos ouvrages hydroélectriques implantés au cœur des vallées et sur des sites remarquables, structurent les paysages, participent à la vie économique et touristique. De cette réalité, naissent des partenariats et des envies communes d'animer ce territoire et de valoriser ce patrimoine exceptionnel.

Ainsi, sur la chaîne pyrénéenne de belles collaborations ont vu le jour entre les Pays d'art et d'histoire d'Aure et du Louron et des Pyrénées Béarnaises et nos équipes EDF. Animation concertée des centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine et des espaces EDF, mise en place de circuits de visites thématiques sur l'hydroélectricité, actions de médiation auprès des publics, valorisation commune des lieux emblématiques, ...

De Saint-Lary à Oloron-Sainte-Marie, nous avons appris ensemble à animer un patrimoine d'exception mariant la première des énergies renouvelables, la valorisation du patrimoine et la médiation culturelle. Ailleurs, en Savoie, avec le Pays d'art et d'histoire des Hautes Vallées de la Savoie, nous avons mis en place « Les chemins de l'hydroélectricité », une invitation à découvrir autrement ces paysages et nos installations hydrauliques.

A l'échelle des territoires, de nouvelles logiques partenariales émergent pour construire des projets créateurs de valeur. Acteur du développement économique, nous avons à cœur d'imaginer avec nos partenaires de nouvelles façons de faire vivre et partager les richesses du territoire avec les amoureux du patrimoine, chaque année de plus en plus nombreux. Je salue le travail mené par *Sites et Cités remarquables de France*, notre partenaire, pour nous offrir une vision dynamique des Pays d'art et d'histoire.



En 1987, le Montmorillonais devient le premier Pays d'art et d'histoire, deux ans après les premières labellisations Villes d'art et d'histoire. 70 conventions ont depuis été signées et renouvelées. Présents aussi bien en milieu rural, péri-urbain ou métropolitain, les Pays d'art et d'histoire conjuguent aujourd'hui enjeux culturels, éducatifs, sociaux, économiques, touristiques, urbains et de développement durable. En une trentaine d'années, l'évolution administrative des territoires, les nouvelles ambitions patrimoniales des collectivités territoriales et l'augmentation du nombre de Pays d'art et d'histoire ont conduit à une transformation du label et de ses objectifs. Cette étude propose un nouvel éclairage pour une plus large appréciation des politiques patrimoniales mises en place et une meilleure définition de celles à venir.

Le cadre de l'étude

En mai 2007, Sites et Cités remarquables de France, en partenariat avec le ministère de la Culture, a lancé une étude sur les Pays d'art et d'histoire « *Les nouveaux territoires du patrimoine* ». 46 Pays d'art et d'histoire avaient été associés à ce travail de collecte d'expériences rendu public en avril 2009.

Avec la volonté de réactualiser les informations recueillies et d'associer les nouveaux territoires labellisés, une nouvelle étude a été lancée en juin 2014 en partenariat avec l'Association nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays (ANPP) et EDF. Les données collectées auprès de 54 Pays d'art et d'histoire par l'intermédiaire d'un questionnaire en ligne ont abouti à la publication d'un état des lieux des Pays d'art et d'histoire en avril 2015 à l'occasion de la célébration des 30 ans du label Villes et Pays d'art et d'histoire lors du 1^{er} congrès national de Sites et Cités à Besançon. Les actions et enjeux des Pays d'art et d'histoire ont également été abordés dans le recueil *Paroles d'élus - Les Villes et Pays d'art et d'histoire* paru en avril 2015 et dans l'étude *Les Villes et Pays d'art et d'histoire d'outre-mer* publiée en novembre 2015.

En mai 2016, un questionnaire complémentaire a été transmis aux 54 Pays d'art et d'histoire associés à l'étude afin d'approfondir les informations récoltées, de mieux traiter les coopérations territoriales avec les autres réseaux patrimoniaux (Parcs naturels régionaux, Centre des monuments nationaux, Unesco, Grands Sites de France...), la communication des Pays d'art et d'histoire et les usages numériques. **50 Pays d'art et d'histoire sur 70 ont répondu à ce second questionnaire.**

Afin d'élargir le champ de l'étude au sujet des extensions de Ville à Pays d'art et d'histoire et la nature des partenariats entre les VPAH et Parcs naturels régionaux, des questionnaires complémentaires ont également été transmis à ces derniers. **33 Villes d'art et d'histoire et 22 Parcs naturels régionaux ont répondu.**

Ce document constitue un état des lieux des Pays d'art et d'histoire. Il permettra à Sites et Cités remarquables de France de proposer des orientations en termes de gouvernance, de portage, de partenariats, de structuration des services, de communication et d'outils d'interprétation.

Le label Villes et Pays d'art et d'histoire

Le label Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH) est créé en 1985 par la Caisse nationale des Monuments historiques et des Sites, il fait suite à la première expérience de l'appellation « Villes d'art » orientée sur le tourisme patrimonial.

Attribué par le ministère de la Culture depuis 1995, le label VPAH se traduit par la signature d'une convention entre une ou un ensemble de collectivités territoriales et l'Etat pour 10 ans. L'Etat, au travers des Directions régionales des affaires culturelles, soutient financièrement les territoires labellisés et accompagne techniquement leur programmation coordonnée par un animateur de l'architecture et du patrimoine, recruté par la collectivité territoriale. Cette dernière s'engage également à avoir recours à des guides-conférenciers et, depuis 2008, à concevoir un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

Les objectifs du label

Appuyé sur une connaissance approfondie des patrimoines d'un territoire, le label Villes et Pays d'art et d'histoire développe une démarche d'aménagement culturel dont les principaux objectifs sont :

> **L'étude du territoire** par la réalisation de travaux de recherches qui contribuent à mieux éclairer les connaissances propres à son histoire.

> **La mise en valeur des patrimoines** bâtis, anciens et contemporains, des centres et des périphéries, des paysages, des savoir-faire et des patrimoines immatériels.

> **La sensibilisation** de toutes les générations d'habitants dont le jeune public - en et hors temps scolaire - qui bénéficie d'actions spécifiques mises en

œuvre en collaboration avec les enseignants, notamment au titre de l'Education Artistique et Culturelle, afin qu'ils deviennent acteurs de leur cadre de vie.

> **Le dialogue avec les habitants**, la diffusion des publications sur la spécificité du patrimoine local, et la mise à disposition d'outils de compréhension et de médiation avec les centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), la signalétique patrimoniale ou les outils numériques.

Trente ans après sa création, le label est porté par 190 collectivités, 119 Villes et 71 Pays, et continue de se développer sur l'ensemble du territoire national, aussi bien en métropole qu'en outre-mer.

I.

PANORAMA DES PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Les Pays d'art et d'histoire par région

Certaines régions se démarquent par un nombre important de Pays d'art et d'histoire. Elles mettent ainsi en avant les politiques volontaristes et fédératrices des collectivités territoriales soutenues par les services déconcentrés de l'État dans des régions pionnières où les conventions Pays d'art et d'histoire ont constitué de véritables outils au service des projets de territoire. En janvier 2016, la création des nouvelles grandes régions a accentué certaines disparités ou dynamiques.

> **La Nouvelle Aquitaine** compte 14 Pays d'art et d'histoire sur 28 territoires labellisés. Dans l'ancienne région Poitou-Charentes, les créations sont nombreuses et anciennes (13 territoires labellisés dont 7 PAH), avec notamment le premier Pays d'art et d'histoire labellisé : le Montmorillonnais. Les conventions PAH se sont majoritairement construites autour de villes petites et moyennes (Châtelleraut, Confolens, Melle, Parthenay, Montmorillon) en zones péri-urbaines ou rurales.

> **L'Auvergne-Rhône-Alpes** regroupe 13 Pays d'art et d'histoire sur les 21 conventions signées : les deux anciennes régions comptent respectivement 7 et 6 PAH

essentiellement implantés dans des zones rurales, de montagne ou autour d'un pôle d'attractivité, économique ou touristique (Puy-en-Velay, Issoire, Valence, Saint-Flour).

> **L'Occitanie** compte 12 Pays d'art et d'histoire sur 24 territoires labellisés avec 8 PAH dans l'ancienne région Midi-Pyrénées et 5 en Languedoc-Roussillon. La nature des conventions illustre deux tendances, celle de structuration des politiques patrimoniales autour de pôles urbains (Figeac, Rodez, Pézenas, Auch, Mende) et une logique de valorisation des territoires de montagne sur la chaîne des Pyrénées (Aure et Louron, Pyrénées Cathares, Vallée de la Têt, Vallées catalanes du Tech et du Ter).

Le faible nombre de labellisations Pays d'art et d'histoire dans certaines régions, à l'image de la Bretagne (1 PAH pour 10 VAH) au regard du potentiel patrimonial existant s'explique par leur orientation affirmée et ancienne pour le tourisme urbain et donc une préférence pour des conventions Villes d'art et d'histoire. En Île de France (2 PAH et 8 VAH) ou dans le Grand Est (3 PAH et 11 VAH), le faible nombre de Pays d'art et d'histoire s'explique par le développement plus récent de ces conventions dans les territoires.

Ce constat est également valable pour les VPAH d'outre-mer où la labellisation s'inscrit dans une logique de soutien au développement touristique et économique. Sur 8 VPAH, il existe seulement 2 PAH : Estuaires Maroni-Mana (Guyane) et Portes du Sud (La Réunion).

Répartition régionale des Pays d'art et d'histoire en 2017

Nom de la région	Total PAH	Total VAH	Total VPAH
Auvergne - Rhône-Alpes	13	8	21
Auvergne	6	1	7
Rhône-Alpes	7	7	14
Bourgogne - Franche-Comté	5	10	15
Bourgogne	3	7	10
Franche-Comté	2	3	5
Bretagne	1	10	11
Centre - Val de Loire	3	7	10
Corse	0	3	3
Grand-Est	3	11	14
Alsace	2	3	5
Lorraine	1	2	3
Champagne-Ardenne	0	6	6
Guadeloupe	0	2	2
Guyane	1	1	2
Hauts-de-France	4	11	15
Nord-Pas-de-Calais	2	5	7
Picardie	2	6	8
Ile-de-France	2	8	10
Martinique	0	1	1
Normandie	4	5	9
Basse-Normandie	3	1	4
Haute-Normandie	1	4	5
Nouvelle Aquitaine	14	14	28
Aquitaine	4	7	11
Poitou-Charentes	7	6	13
Limousin	3	1	4
Occitanie	12	12	24
Midi-Pyrénées	8	4	12
Languedoc-Roussillon	5	7	12
Pays de la Loire	4	7	11
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	4	7	11
Réunion	1	2	3
TOTAL	71	119	190

20 Pays d'art et d'histoire sont limitrophes :

Au sein d'un même département :

Clos du Cotentin / Coutançais,
Perche Sarthois / Vallée du Loir,
Béarn des Gaves / Pyrénées Béarnaises,
Haut-Languedoc et Vignobles / Pézenas,
Vallée de la Têt / Vallées Catalanes du Tech et du Ter,
Issoire Val d'Allier Sud / Haut-Allier,
Issoire Val d'Allier Sud / Billom Saint-Dier,
Charolais Brionnais / Entre Cluny et Tournus.

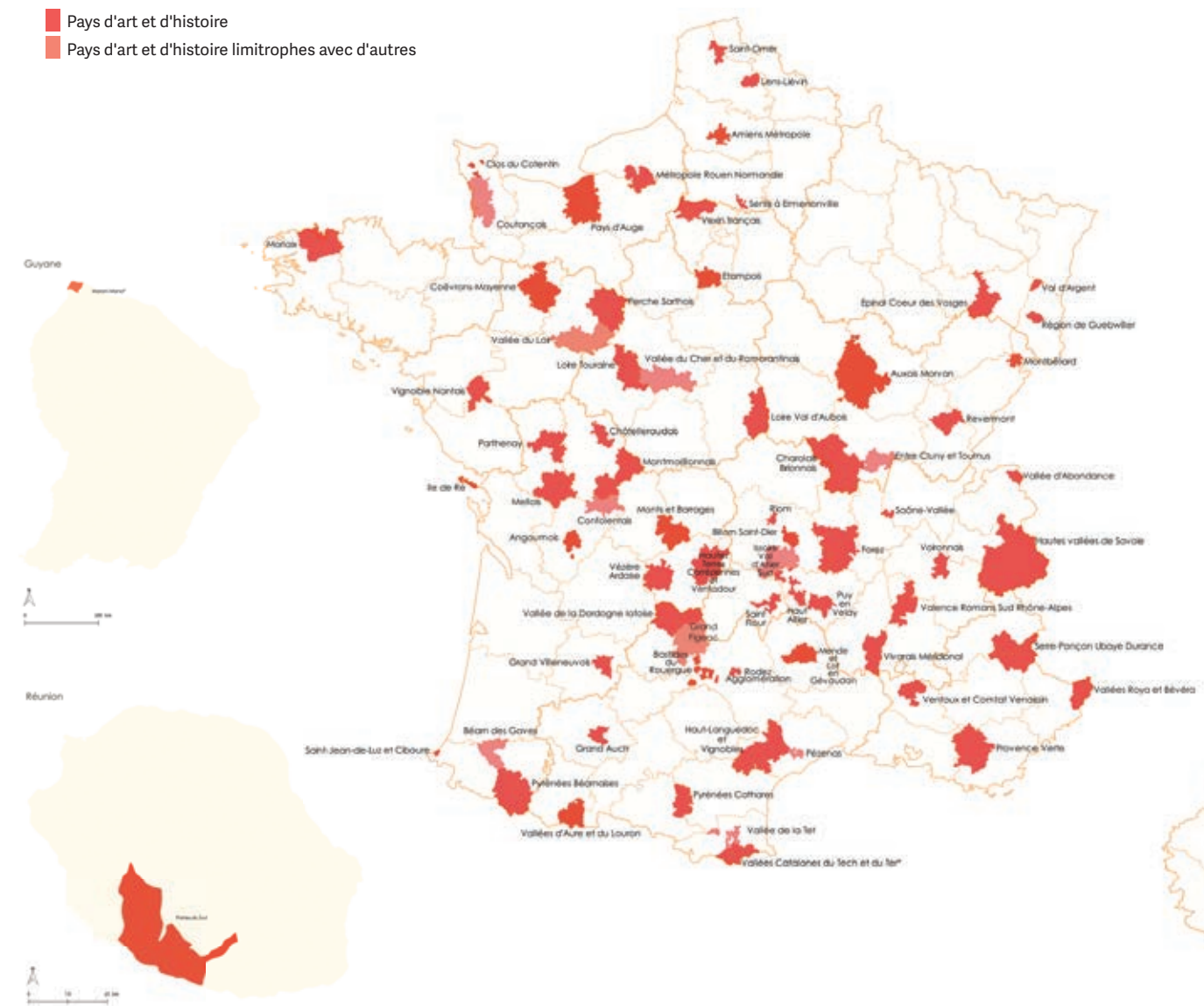
Au sein d'une même région, séparés par les limites administratives de deux départements :

Loire Touraine / Vallée du Cher et du Romorantinais,
Montmorillonnais / Confolentais.

Cette proximité géographique entre territoires labellisés à des périodes différentes doit encourager les collaborations et doit pouvoir être une source de mutualisation d'outils, de guides-conférenciers ou de stratégies, et un levier afin de développer des activités communes.

Les Pays d'art et d'histoire en 2017

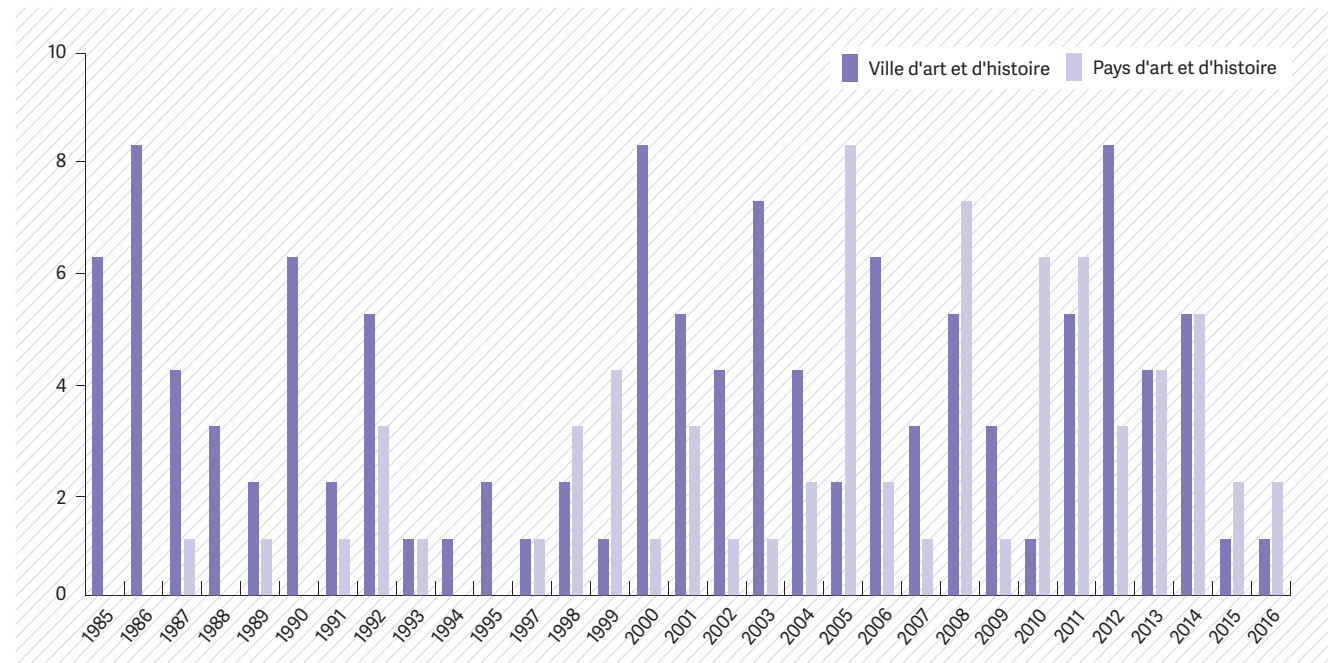
- Pays d'art et d'histoire
- Pays d'art et d'histoire limitrophes avec d'autres



Évolution des labellisations

Depuis la création du label Villes et Pays d'art et d'histoire en 1985, en moyenne 6 territoires sont labellisés par an, soit 2 Pays et 4 Villes. Les fluctuations du rythme des labellisations permettent de mieux comprendre comment le label Pays d'art et d'histoire s'est développé durant les trois dernières décennies.

30 ans de labellisations



Entre 1985 et 1995, les conventions VAH dominent avec 40 villes labellisées pour seulement 7 PAH. Les négociations pour l'obtention du label se sont établies prioritairement au niveau de la commune compétente en matière de politiques culturelles, patrimoniales et touristiques, avant la décentralisation de 1993 et 1994, la culture et le patrimoine n'étant pas des valeurs « partagées » à l'échelon de grands territoires. D'autre part, le basculement de l'appellation « Villes d'art » vers des conventions Villes d'art et d'histoire, perceptible jusqu'au début des années 2000 - avant la disparition de l'appellation en 2005 - permet également de mieux comprendre ce déséquilibre.



Labellisé en 1992, le PAH de Maurienne et Tarentaise vise alors à développer le tourisme culturel dans un territoire destiné à accueillir les Jeux Olympiques d'Albertville et dans la vallée de la Tarentaise, uniquement connue pour la qualité de ses champs de neige. Ce Pays d'art et d'histoire est devenu celui des Hautes Vallées de Savoie depuis son extension en 2006.

En 2000, la fusion entre architecture et patrimoine dans une nouvelle Direction du ministère de la Culture et de la Communication, conduit à prioriser de nouveau les conventions Villes d'art et d'histoire dans un souci de les orienter vers la question des quartiers contemporains et de la création architecturale.

Il faut attendre la seconde vague de la décentralisation avec les grandes lois des années 2003 et 2004, dont la loi du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée qui précède l'autonomie financière des collectivités territoriales, pour que les conventions Pays d'art et d'histoire se développent à nouveau.

Cette évolution des labellisations Pays d'art et d'histoire est également à mettre en parallèle avec l'application de nouvelles lois qui offrent aux territoires un cadre administratif, jusqu'alors inexistant ou fragile, en capacité de soutenir des projets de développement. Ainsi, après la création des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) avec la loi Chevènement et des Pays avec la loi Voynet en 1999, le nombre de Pays d'art et d'histoire augmente progressivement. Ce phénomène est également visible suite à la création des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux en 2014.

Entre 2005 et 2016, le nombre de VPAH augmente sensiblement avec 81 nouveaux territoires labellisés et une nouvelle répartition des projets VAH et PAH, avec respectivement 42 et 39 conventions signées.

L'essor rapide du label à partir des années 2000 se traduit par des années record en termes de labellisation : 2000 (8 VAH et 1 PAH), 2003 (7 VAH et 1 PAH), 2005 (2 VAH et 8 PAH), 2008 (5 VAH et 7 PAH) et 2012 (9 VAH et 3 PAH).

Le développement des premiers Pays d'art et d'histoire est aussi en lien avec la capacité des territoires à se fédérer pour mener à bien des projets de valorisation de leurs patrimoines et l'obligation des collectivités territoriales de se regrouper en zone rurale.

A partir du milieu des années 1990, les conventions se réorientent vers les Pays. La création du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire en 1995 et l'intégration du service coordinateur du label au sein de la Direction de l'architecture et du patrimoine, devenue Direction générale des patrimoines, donne une nouvelle impulsion. Les Directions régionales des affaires culturelles, par le biais de conseillers VPAH ou des services en charge de l'Inventaire, avant leur transfert aux régions, ont accompagné les acteurs de terrain. La mise en place des premières ZPPAUP qui rapprochaient l'urbanisme, surtout en milieu rural, de la notion de protection et de valorisation des patrimoines ou la réalisation d'inventaires ont été à l'origine de plusieurs conventions Pays d'art et d'histoire.

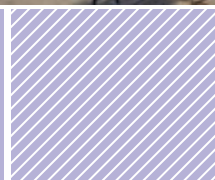
Les caractéristiques démographiques et physiques des Pays d'art et d'histoire

12,2 millions de Français vivent dans une Ville ou un Pays d'art et d'histoire, soit 18,2% de la population. Chiffre qui hisse le label au rang d'outil de sensibilisation aux patrimoines et au cadre de vie le plus largement diffusé.

Les 70 Pays d'art et d'histoire regroupent plus de 4,7 millions de Français, soit 7% de la population française. 3 396 communes, soit 226 intercommunalités, sont engagées dans une convention Pays d'art et d'histoire, ce qui correspond à 9% des communes et intercommunalités françaises. Enfin, les Pays d'art et d'histoire représentent 9% de la superficie française.



Atelier participatif organisé par le PAH de Mende et Lot en Gévaudan à l'occasion de la célébration des 500 ans des clochers de la cathédrale de Mende qui s'est ponctué par la construction d'un clocher éphémère de 18 mètres de haut... en carton.



	Pays d'art et d'histoire en 2016	Pourcentage national
Nombre total de Pays d'art et d'histoire	70	
Nombre d'habitants total dans les Pays d'art et d'histoire	4 725 271	7%
Nombre d'habitants total dans les Villes d'art et d'histoire	7 478 172	11,2%
Nombre d'habitants en Villes et Pays d'art et d'histoire	12 203 443	18,2%
Nombre total de communes dans les Pays d'art et d'histoire	3 396	9%
Nombre total de communautés de communes dans les Pays d'art et d'histoire	226	9%
Superficie totale en km² des Pays d'art et d'histoire	57 975	9%

Portraits des Pays d'art et d'histoire

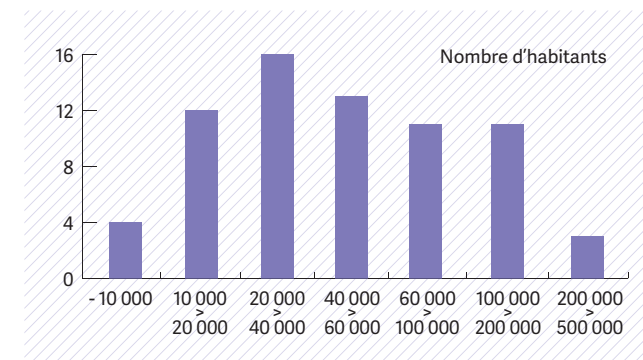
L'étude des données démographiques ou des critères géographiques (rural, de montagne, villes petites et moyennes et grands pôles urbains) montre qu'il n'existe pas un Pays d'art et d'histoire « type » mais des constitutions singulières de Pays d'art et d'histoire.

1. LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Ces simples données démographiques démontrent que le label Pays d'art et d'histoire s'adapte à tout regroupement de population d'une zone très rurale et faiblement peuplée jusqu'à des métropoles particulièrement denses. Il est à noter que plus de la moitié des territoires labellisés comptent moins de 40 000 habitants.

2. LES CRITÈRES GÉOGRAPHIQUES

Démographie des Pays d'art et d'histoire



a. Territoires de montagne

8 Pays d'art et d'histoire se distinguent par leur géographie de montagne intégrant une ou plusieurs vallées. 3 de ces PAH sont portés par une seule intercommunalité et regroupent un très faible nombre de communes, à l'image de la Vallée d'Abondance (5 205 habitants, 6 communes) ou Val d'Argent (10 500 habitants, 4 communes). Ces territoires illustrent comment le projet Pays d'art et d'histoire peut être porté par des petites communes dans l'obligation de s'associer les unes avec les autres afin de lutter contre leur isolement et développer attractivité et offres patrimoniales.

5 autres PAH se caractérisent par leur étalement avec des superficies comprises entre 250 km² pour la Vallée du Têt à plus de 1600 km² pour les Pyrénées Béarnaises et regroupent 3 à 5 intercommunalités. La densité de population est comprise en moyenne entre 11 et 46 habitants au km². Ces territoires se démarquent cependant par une population importante qui trouve sa source dans leur proximité avec des pôles urbains. C'est notamment le cas de la Vallée de la Têt et des Vallées catalanes du Tech et du Ter proches de Perpignan, des Vallées d'Aure et Luron proches de Tarbes ou des Pyrénées Béarnaises proches de Pau.

b. Territoires ruraux ou étendus intégrant une ou plusieurs petites villes

Ce critère regroupe à lui seul près de la moitié des territoires labellisés, soit 35 Pays d'art et d'histoire. Deux typologies se dégagent. La première concerne des PAH ruraux caractérisés par un maillage de petites villes structurant le territoire, la seconde est marquée par la présence d'une ville centre qui constitue le point d'entrée sur le territoire.

23 Pays d'art et d'histoire appartiennent à cette première catégorie. Ces territoires ruraux comptent une population allant de 11 156 habitants pour Billom Saint-Dier à 105 000 habitants pour Loire Touraine. 19 de ces PAH s'étendent sur plusieurs intercommunalités, à l'instar de Loire Val d'Aubois (4 intercommunalités, 52 communes) ou de l'Auxois Morvan (10 intercommunalités, 219 communes). 14 d'entre eux dépassent les 1 000 km² de superficie, c'est notamment le cas du Haut-Languedoc et Vignobles (1 850 km²) et du Charolais Brionnais (2 500 km²). Les petites villes structurantes de ces territoires regroupent entre 10 et 25% de la population totale du Pays d'art et d'histoire à l'image du Confolentais (2 700 habitants à Confolens sur les 13 000 du PAH) ou du Perche Sarthois (8 935 habitants à La Ferté-Bernard sur les 83 861 du PAH).

12 Pays d'art et d'histoire sont constitués autour d'une petite ville à forte identité et attractivité, touristique mais aussi administrative. Cette typologie regroupe des territoires avec une population comprise entre 13 200 habitants avec Saint-Flour jusqu'aux 158 000 habitants du Pays d'Auge. Ces PAH sont beaucoup moins étendus que les précédents avec une superficie moyenne de 600 km², à l'image d'Entre Cluny et Tournus (600 km²) et Béarn des Gaves (647 km²). Seuls Issoire Val d'Allier Sud, la Vallée du Cher et du Romorantin et Morlaix dépassent les 1 000 km². 5 de ces PAH sont portés par une seule intercommunalité à l'image du Puy-en-Velay. Enfin, la population des villes-centres représente de 25 à près de 60% de la population totale du PAH. C'est notamment le cas de Mende et Lot en Gévaudan (11 540 habitants à Mende sur les 21 557 du PAH) ou les Bastides du Rouergue (Villefranche de Rouergue compte 11 820 habitants sur 18 551 dans le PAH). Il est également à noter la nature de ces villes-centres qui peuvent être des préfectures comme avec le Puy-en-Velay, mais aussi des



Confolens et ses 2 700 habitants regroupe plus de 20% de la population du PAH du Confolentais.

sous-préfectures comme Saint-Flour, Issoire, Morlaix ou Lisieux (Pays d'Auge).

c. Territoires intégrant une ou plusieurs villes moyennes

10 Pays d'art et d'histoire intègrent une ville moyenne (entre 20 000 et 100 000 habitants) dans leur périmètre. Ces territoires sont principalement portés par une seule intercommunalité et faiblement étendus, entre 91 km² pour Riom et 805 km² pour Epinal Cœur des Vosges, avec une exception : le Pays d'Auge et ses 1 740 km². Ils constituent des territoires densément peuplés avec une population comprise entre 32 000 habitants au Grand Auch et 158 000 habitants dans le Pays d'Auge. 7 de ces PAH sont identifiables par l'importance de leur ville-centre d'un point de vue démographique et administratif. Ainsi, les préfectures d'Auch, Rodez et Angoulême et les sous-préfectures de Riom, Villeneuve-sur-Lot, Carpentras, Châtelerauld regroupent entre 40 et 60% de la population globale du territoire. Le Pays du Voironnais et d'Epinal,



Roquebrun, l'une des 100 communes du PAH Haut-Languedoc et Vignobles.

Cœur des Vosges se démarquent par leurs villes-centres, Voiron (20 000 habitants) et Epinal (32 000 habitants), qui comptent moins de 25% de la population du territoire, cependant la population de leur aire urbaine repositionne leur influence avec respectivement une aire urbaine habitée par 42 000 et 116 000 habitants.

Le Pays des Portes du Sud à La Réunion est un cas particulier regroupant deux collectivités fortement peuplées, Saint-Pierre (80 823 habitants) et Saint-Louis (52 800 habitants).

d. Territoires dans l'aire urbaine d'une ville moyenne ou grande

13 Pays d'art et d'histoire se distinguent par leur localisation dans l'aire urbaine ou la zone d'influence de villes moyennes ou grandes. 6 d'entre eux sont étendus et portés par une seule intercommunalité. Ces territoires sont caractérisés par leur faible superficie comprise

entre 26 km² pour la Baie de Saint-Jean de Luz-Ciboure (qui constitue une exception car le PAH est amené à s'étendre) et 700 km² du Vexin Français, à l'exception de Coëvrons-Mayenne (1 163 km²), le Forez (2 013 km²) et les Hautes Vallées de Savoie (4 500 km²). La population de ces Pays d'art et d'histoire varie entre 17 620 habitants à Senlis à Ermenonville et 175 000 habitants dans le Forez. Densément peuplés, ces territoires s'inscrivent dans l'aire d'influence de grandes villes ou métropoles à l'image de Senlis à Ermenonville et du Vexin Français proches de Paris, du Forez, situé entre Clermont-Ferrand, Saint-Etienne et Lyon, des Hautes Vallées de Savoie à proximité de Chambéry, Annecy et Albertville ou du Vignoble nantais avec Nantes.

e. Territoires intégrant un grand pôle urbain

4 Pays d'art et d'histoire sont structurés autour d'un grand pôle urbain intégrant une grande ville ou une métropole. C'est le cas de Valence Romans Agglomération (51 communes, 218 000 habitants), de Lens-Liévin (36 communes, 246 946 habitants), Amiens Métropole (33 communes, 176 189 habitants) et Métropole Rouen Normandie (71 communes, 495 000 habitants). Densément peuplés, entre 256 hab/km² à Valence Romans Agglomération et 1029 hab/km² à Lens-Liévin, ces Pays d'art et d'histoire s'étendent sur une seule intercommunalité.

Deux de ces Pays d'art et d'histoire s'inscrivent dans un bassin de vie important par leur situation géographique, c'est le cas de Valence Romans Agglomération dans la zone d'influence de Saint-Etienne, Grenoble et Lyon mais aussi de Lens-Liévin proche de la métropole lilloise. Les deux autres Pays d'art et d'histoire d'Amiens Métropole et de Métropole Rouen Normandie s'inscrivent au sein même d'une métropole, pour la dernière citée, au sens de la Réforme des collectivités territoriales françaises de 2012.

3. DES TENDANCES SIGNIFICATIVES

a. Les Pays d'art et d'histoire transfrontaliers

L'évolution des projets de territoire et de leurs objectifs a abouti dans les dernières années à l'apparition de deux Pays d'art et d'histoire transfrontaliers. Le premier, le Pays des Vallées catalanes du Tech et du Ter, créé en 2010, est porté depuis 2017 par un Groupement européen de coopération territoriale (GECT). Il regroupe 24 communes françaises et 7 espagnoles. Ce PAH incarne un état d'esprit partagé avec une histoire, une langue, une vie commune et des épisodes tragiques, comme si la frontière entre les deux États relevait plus d'un découpage administratif que d'une réalité politique, sociale et culturelle.

En 2013, un second Pays d'art et d'histoire transfrontalier est labellisé en Guyane : les Estuaires Maroni-Mana. Il regroupe la commune française d'Awala-Yalimapo et le resort du Galibi surinamais, tous deux concernés par des enjeux sociaux, historiques, culturels et environnementaux similaires au-delà de la frontière. Le projet PAH s'appuie ici sur la volonté de faire reconnaître les estuaires confluents du Maroni et de la Mana comme un espace géographiquement, historiquement, socialement et culturellement cohérent et porteur d'une grande richesse patrimoniale, naturelle, matérielle ou immatérielle.

La construction de nouveaux Pays d'art et d'histoire transfrontaliers avec l'Espagne, la Belgique, l'Italie, l'Allemagne... constitue aujourd'hui une possibilité pour des territoires déjà labellisés souhaitant étendre leurs politiques de valorisation patrimoniale à l'échelle de leur bassin de vie, au-delà des frontières.



Réalisation de pirogues traditionnelles : Savoir-faire et traditions sont au cœur de la définition des patrimoines et des politiques d'inventaire du PAH des Estuaires Maroni-Mana.

b. Les Pays d'art et d'histoire à l'identité thématique forte

La nature des conventionnements est aussi variable que le nombre de territoires labellisés. Cependant, il se dégage une tendance liée aux Pays d'art et d'histoire identifiables par leur forte thématique patrimoniale. C'est par exemple le cas des Bastides du Rouergue regroupant exclusivement des communes possédant une bastide, mais aussi du Vignobles Nantais et du Haut Languedoc et Vignobles, témoins de l'histoire viticole au travers des savoir-faire, paysages et formes architecturales ou encore de Loire Val d'Aubois et ses patrimoines industriels.

La thématique des patrimoines de montagne, déjà évoquée dans les critères géographiques, est également très présente et recouvre la valorisation du bâti de montagne, des paysages, des traditions, de l'histoire de



Le PAH Mellois en Poitou regroupe une cinquantaine d'églises romanes remarquables, parmi elles : Saint-Hilaire de Melle.

la ou des vallées comme pour les Pyrénées Béarnaises, les Hautes Vallées de Savoie ou Serre-Ponçon Ubaye Durance.

4. AU-DELÀ DES NORMES

Cette analyse confirme bien qu'il n'existe pas de profil type. La candidature Pays d'art et d'histoire s'appuie avant tout sur la définition d'une stratégie d'attractivité et de dynamisation du territoire. **Le projet de territoire, et donc son impact d'un point de vue patrimonial, économique, social, touristique, constitue l'argument principal de la viabilité d'une candidature.**

L'échelle démographique apporte un éclairage nouveau sur les réalités constitutives d'un Pays d'art et d'histoire. Toutes les formes de territoires peuvent être concernées, de 10 000 à 500 000 habitants. La démographie ne

peut constituer l'unique critère de labellisation pour un Pays d'art et d'histoire. **Le nombre d'habitants ne dit pas le nombre d'usagers des patrimoines.** Un territoire faiblement peuplé peut avoir une attractivité très forte (montagne, patrimoine naturel...).

Il en est de même pour l'analyse des superficies. De 26 (Baie de Saint-Jean de Luz-Ciboure) à 4 500 km² (Hautes Vallées de Savoie), les Pays d'art et d'histoire ne respectent pas une surface « type » qui permettrait d'établir une référence opérationnelle et garantie de succès.

Il semble donc qu'il faille battre en brèche certains a priori concernant les arguments démographiques et géographiques, en rapportant fondamentalement les critères de constitution et de réussite du projet aux ressources humaines, aux équipements associés, aux investissements, à l'attractivité, à la mobilité (et non pas l'accessibilité comme en montagne), et surtout aux volontés locales, politiques et techniques, attachées à un large partenariat et évidemment au projet.

Il est également à noter que 5 Villes d'art et d'histoire peuvent être assimilées à des Pays d'art et d'histoire au regard de leur mode de gouvernance (communauté de communes, communauté d'agglomération ou métropole). C'est le cas de Saint-Quentin-en-Yvelines (7 communes), Plaine Commune (9 communes), le Grand Poitiers (13 communes), Annecy Agglomération (13 communes) et Rennes Métropole (38 communes). La notion de Pays renvoyant traditionnellement à une image territoriale à dominante rurale ou péri-urbaine, ces territoires ont fait le choix de conserver leur identité urbaine ou métropolitaine pour une meilleure appropriation du label par les habitants et élus du territoire ainsi qu'une plus grande lisibilité.

II. DE LA CONSTITUTION À LA GOUVERNANCE

Le Pays d'art et d'histoire comme projet

La constitution d'un Pays d'art et d'histoire a donné l'occasion à de nombreuses petites communes d'engager des projets de territoire autour de la valorisation des patrimoines. **Pour des villes petites et moyennes, ces projets ont permis de montrer en quoi la culture est fédératrice**, en faisant des patrimoines un élément commun pour donner du sens et une légitimité supplémentaire aux stratégies de rapprochement et de regroupement des collectivités territoriales.

Si l'intercommunalité s'est, à l'origine, construite autour des domaines techniques, la propreté, les transports ou les services, l'engagement vers une candidature au label Pays d'art et d'histoire constitue une nouvelle histoire collective, renouvelant les intérêts communs des collectivités territoriales.

Ces projets ont permis de rassembler des acteurs locaux trop souvent dispersés en raison de leurs compétences ou spécialités. **Issus de la culture, des arts et spectacles, du tourisme, de l'éducation, des milieux associatifs et de**



Rodez et sa cathédrale Notre-Dame, au cœur du PAH de Rodez agglomération et d'une logique de protection et de valorisation partagée.

l'érudition locale, la variété des personnes et des services mobilisés pour la constitution d'un Pays d'art et d'histoire témoignent d'une vitalité particulière des territoires.

Le projet de Pays d'art et d'histoire tire ses ressources d'une définition large des patrimoines. Même si l'on trouve souvent des thèmes emblématiques, le baroque dans les Hautes Vallées de Savoie, l'industriel à Elbeuf, les Bastides dans le Pays du même nom ou l'archéologie à Paladru, la dynamique d'un Pays d'art et d'histoire doit être établie d'une manière transversale, entre disciplines et secteurs d'activités qui constituent l'armature d'une économie locale.

Autour de cette volonté des collectivités territoriales viennent toujours s'agréger les ressources humaines et techniques des départements et régions d'une part : le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), les archives, le Comité départemental du tourisme (CDT), le Comité régional du tourisme (CRT), le service régional de l'inventaire et les services de l'Etat d'autre part : la Direction régionale des affaires culturelles, l'Unité

départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), les services de l'action culturelle et des VPAH, l'éducation artistique, la conservation des Monuments historiques...
- les écoles nationales d'architecture et du paysage, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), l'inspection d'académie et le rectorat.

Des collaborations plus spécifiques permettent aux Pays d'art et d'histoire de s'appuyer sur des institutions structurantes, qu'il s'agisse de regroupement de collectivités comme les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, les Parcs naturels régionaux, les Grands Sites de France, ou

de groupes de recherche et de ressources issus des universités, des centres culturels de rencontres, des tiers-lieux...

Dans ce contexte fédérateur, la mise en œuvre d'un Pays d'art et d'histoire est parfois beaucoup plus longue que celle d'une Ville d'art et d'histoire. Sa gouvernance future l'exige. Associer les acteurs cités et les maintenir ensemble dans un esprit collaboratif et programmatique impliquent une forte volonté politique transmissible par-delà le renouvellement des mandats électifs et un contrat clair et modulable dans le temps entre les collectivités labellisées et l'État. Aussi est-il logique de constater que la durée d'élaboration d'un Pays d'art et d'histoire est en moyenne de 4 à 5 années.

FOCUS

La signature de la convention **Pays d'art et d'histoire de Rodez agglomération** en février 2014 a concrétisé son engagement en matière de développement culturel, de qualité du cadre de vie et d'attractivité du territoire.

La culture s'est trouvée devenir un axe majeur du développement du territoire par l'ouverture du musée Soulages la même année. Un des enjeux de la création du musée, puis de sa réussite, est le rayonnement du territoire à l'échelle nationale et internationale, et donc son attractivité touristique mais aussi économique.

L'ambition de faire de l'agglomération une destination touristique a souligné la nécessité de valoriser le patrimoine, identifié comme une ressource, certes, mais à préserver et à restaurer.

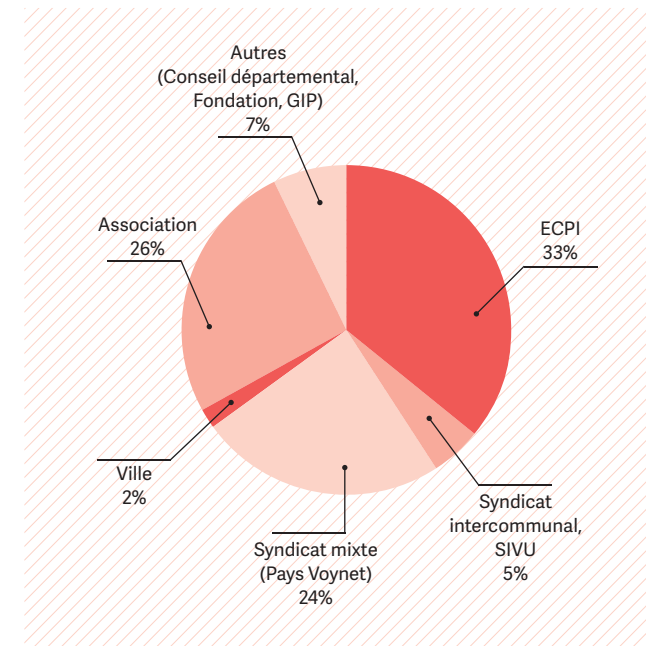
Pour ce faire, l'agglomération s'est dotée d'outils qui sont également ceux de la promotion de la qualité du cadre de vie. Un site patrimonial remarquable avec un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine a

été achevé et sera exécutoire en janvier 2018. Jusque-là, l'agglomération n'était pourvue d'aucun règlement de protection de ce type, ni ZPPAUP, ni secteur sauvegardé. Pour doter la ville centre, Rodez, de dispositifs à la hauteur de la qualité de son patrimoine architectural, la délimitation d'un futur plan de sauvegarde et de mise en valeur devrait être menée pour la fin de l'année.

Par ailleurs, le label garantit la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et médiation, nourries constamment par les avancées de la mission de connaissance du patrimoine, laquelle fait l'objet d'un partenariat avec la Région depuis 2008. Les différentes missions du service du patrimoine de Rodez agglomération se trouvent donc ainsi définies : connaissance, valorisation et conservation du patrimoine, et couvrent le large champ des enjeux évoqués. **La labellisation « Pays d'art et d'histoire » offre une visibilité quasi métonymique à la cohérence de l'ensemble.**

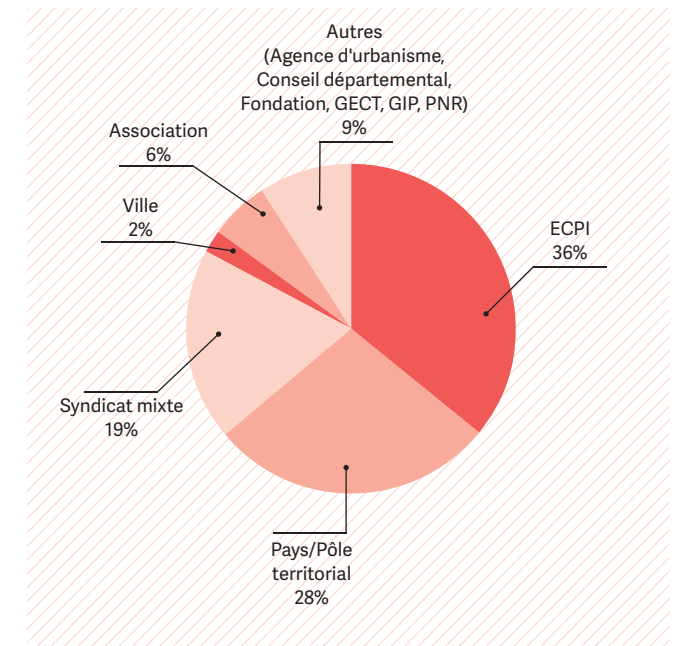
LES STRUCTURES PORTEUSES DES CONVENTIONS

Structures porteuses en 2009



EPCI	15
Syndicat intercommunal, SIVU	2
Syndicat mixte (Pays Voynet)	10
Ville	1
Association	11
Autres (Conseil départemental, Fondation, GIP)	3
TOTAL	42

Structures porteuses en 2016



EPCI	19
Syndicat Mixte	10
Pays/PETR	15
Ville	1
Association	3
Autres (Agence d'urbanisme, Conseil départemental, Fondation, GECT, PNR, GIP)	5
TOTAL	53

Entre 2009, date de la première étude sur les Pays d'art et d'histoire, et 2016, le portage des Pays d'art et d'histoire révèle quelques évolutions significatives et des permanences.

11 des 39 Pays d'art et d'histoire étudiés en 2009 étaient gérés sous forme associative ; ils ne sont aujourd'hui plus que 3 sur les 54 territoires étudiés.

En revanche, les Syndicats mixtes et les Etablissements publics de coopération intercommunale restent incontestablement les structures les plus prisées pour porter un Pays d'art et d'histoire. Dans le cadre de la décentralisation les EPCI se sont souvent vus attribuer l'ensemble des compétences requises, culturelles, éducatives, touristiques, urbanistiques qui leur permet d'établir une gestion coordonnée et efficace des missions

développées dans les conventions Pays d'art et d'histoire. D'autre part, ils peuvent garantir par leur autonomie financière la pérennité nécessaire pour le développement d'un projet de Pays d'art et d'histoire qui demande une appropriation progressive des ressources culturelles par l'ensemble des élus et des services adjacents à la mission dédiée au label.

La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) prolonge l'adéquation entre Pays d'art et d'histoire et Pays, en offrant une assise juridique renforcée par la création des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR). En 2016, 15 Pays d'art et d'histoire étaient portés par un PETR, ce qui confirme la volonté de faire correspondre projet de territoire et projet culturel, mais aussi la rationalisation des investissements et à la mutualisation

du Pays éponyme. Il s'inscrit dans la continuité du projet de pays par la mission d'information et de sensibilisation inscrite dans la Charte de développement du territoire depuis sa création. Il impulse une nouvelle dynamique par la structuration de l'offre patrimoniale au travers d'un service patrimoine dédié à la valorisation des communes, à la diversification des actions de tourisme culturel, au portage des Journées européennes du patrimoine, au service éducatif et à la nouvelle offre dédiée aux groupes. Toutefois, la taille des PETR, le nombre de services, la multiplicité des objectifs poursuivis peuvent engendrer un manque de lisibilité du Pays d'art et d'histoire parfois « noyé » dans une stratégie plus vaste, peu perceptible dans la communication globale.

FOCUS

Sur les 54 Pays d'art et d'histoire étudiés, 15 sont portés par des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR). Ils offrent une cohérence des interventions et des investissements nécessaires à la politique du Pays d'art et d'histoire. L'ensemble des compétences dont ils sont porteurs garantissent le montage et le suivi financier et facilitent le développement des partenariats. La programmation du Pays d'art et d'histoire, dont la valorisation et la sauvegarde du patrimoine, s'inscrit dans les volets « Culture » et « Patrimoine » des PETR et est, par là-même, légitimée auprès des collectivités qui le constitue.

L'exemple du **Pays d'art et d'histoire Loire Touraine** illustre ce constat, son périmètre correspondant à celui

des ressources dans les territoires. Le volet culture des PETR doit se nourrir des projets Pays d'art et d'histoire, en engageant ces derniers dans une logique de développement culturel et économique mieux partagée entre tous les secteurs, trop souvent étrangers aux objectifs patrimoniaux.

Ces structures intercommunales permettent donc une plus grande transversalité. Elles donnent une lisibilité plus grande à l'effort, notamment financier, fourni par chacune des collectivités associées, facilitent la gestion courante du projet et son inscription à l'échelon départemental, régional ou européen.

Il est important de souligner qu'un établissement public ou qu'un syndicat mixte n'empêche pas que seule une partie du territoire intercommunal soit prise en compte dans l'élaboration du périmètre d'un Pays d'art et d'histoire. Tel a été le cas pour les Vallées Catalanes du Tech et du Ter où le projet de candidature s'est inscrit sur la partie montagneuse du Pays méditerranée. La partie littorale, dont les problématiques économiques et sociales sont très singulières et autonomes, n'a pas été intégrée car non concernée par les enjeux d'un patrimoine dispersé et transfrontalier de villages et petites villes des vallées au sud du Canigou.

Face à l'évolution des projets de territoire, de nouveaux modes de gouvernance voient le jour. En 2016, 6 Pays d'art et d'histoire étaient portés par : un Conseil départemental (Coëvrons-Mayenne), une Fondation (Hautes Vallées de Savoie), un Parc naturel régional (Véxin Français), une Agence d'urbanisme (Saint-Omer), un Groupement Européen de Coopération Territoriale (Vallées catalanes du Tech et du Ter) et un Groupement

d'intérêt public (Baie de Morlaix). Ces structures singulières répondent pragmatiquement, de façon provisoire ou pérenne, au projet du territoire.

FOCUS

Le **Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer** a intégré l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer-Flandre intérieure, outil d'ingénierie mutualisé des intercommunalités du Pays de Saint-Omer depuis 40 ans. La méthodologie de travail en transversalité conforte la complémentarité naturelle entre les différentes missions de l'agence et le dispositif Pays d'art et d'histoire. L'agence bénéficie d'une expertise sur les questions patrimoniales, sur les études opérationnelles des projets urbains, pour la réalisation des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU). Le Pays d'art et d'histoire permet de compléter les actions sur la préservation du patrimoine et des paysages et la qualité urbaine, architecturale et paysagère. **Le territoire labellisé s'appuie sur les compétences d'une équipe pluridisciplinaire (architecte, urbaniste, paysagiste, géomaticien, graphiste, chargés d'étude en stratégie numérique, tourisme, développement durable...) pour la mise en œuvre des différents axes de la convention.**

III.

L'ÉVOLUTION DES TERRITOIRES

De la Ville au Pays d'art et d'histoire

En 1997, la Ville d'art et d'histoire d'Angoulême inaugure les extensions en devenant le Pays d'art et d'histoire de l'Angoumois. **Cette tendance est désormais une constante.** Elle répond au besoin de mutualisation et d'économie à l'échelon des territoires, aux orientations du ministère de la Culture et constitue le résultat de la mise en œuvre des intercommunalités.

Les conventions Villes et Pays d'art et d'histoire sollicitent plusieurs compétences : tourisme, culture, urbanisme, éducation... Or, ces compétences ne sont pas systématiquement transférées à l'échelon intercommunal.

Si les services techniques ou du tourisme sont les secteurs majoritaires dans ces transferts, la culture et le patrimoine conservent une marge de manœuvre plus grande. La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, élargit cette logique à d'autres secteurs, à commencer par l'urbanisme.

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux Régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Les 35 500 communes de France font partie d'une intercommunalité : communauté de communes,



Labellisée Ville d'art et d'histoire en 1987, Angoulême est ensuite devenue la ville-centre du PAH de l'Angoumois en 1997.

agglomérations urbaines ou encore futures métropoles. La réforme favorise l'accroissement des intercommunalités en encourageant et en facilitant les processus d'intégration des communes.

Le relèvement du seuil de l'intercommunalité de 5 000 à 15 000 habitants (article 33 de la loi NOTRe) permet d'avoir davantage de capacités à agir au niveau des bassins de vie. Il s'accompagne d'un mouvement de transfert de plus en plus large des compétences vers les intercommunalités (tourisme, maisons de services au public, aires d'accueil...), qui doit permettre la diminution du nombre de syndicats intercommunaux et générer des économies de gestion dans des services utilisés au quotidien. Le positionnement de la compétence patrimoine, non clairement identifié dans cette réforme, laisse un certain degré de liberté et permet de positionner au mieux les Pays d'art et d'histoire.

Extension d'une Ville en Pays d'art et d'histoire	Date de labellisation Ville d'art et d'histoire	Date de labellisation Pays d'art et d'histoire
Angoumois	1987 (Angoulême)	1997
Clos du Cotentin	1992 (Valognes)	2001
Mende et Lot en Gévaudan	1985 (Mende)	2004
Riom	1985 (Riom)	2005
Pyrénées Béarnaises	2006 (Oloron-Sainte-Marie)	2011
Métropole Rouen Normandie	2002 (Rouen)/ 2008 (Elbeuf)	2012
Amiens Métropole	1992 (Amiens)	2013
Saint-Omer	1997 (Saint-Omer)	2013
Etampois	2006 (Etampes)	2014
Valence Romans Sud Rhône-Alpes	1985 (Valence)	2016
Grand Figeac Vallée du Lot et du Célé	1990 (Figeac)	2017



Le dernier Pays d'art et d'histoire labellisé en 2017 est celui du Grand Figeac Vallée du Lot et du Célé. Il regroupe 92 communes illustrant les thématiques du patrimoine vernaculaire, écrit, architectural, industriel, religieux, paysager, préhistorique et immatériel, comme la fête de village de Fons.

L'extension des Pays d'art et d'histoire

Un phénomène récent est celui de l'extension des Pays d'art et d'histoire existants. 12 d'entre eux ont étendu leur périmètre depuis 2006.

Les motivations principales de ces changements d'échelles sont la recherche d'une plus grande cohérence et pertinence territoriale mais sont aussi, et surtout, l'adaptation à l'évolution du périmètre sans cesse croissant des communautés de communes.

En 2016, le Pays d'art et d'histoire de la vallée de la Dordogne lotoise s'est étendu à 21 nouvelles communes, passant de 62 à 83, pour devenir le Pays d'art et d'histoire Causses et Vallée de la Dordogne afin de correspondre au nouveau périmètre de la communauté de communes porteuse du label. Les multiples découpages intercommunaux ont été pour certains Pays d'art et d'histoire à l'origine de multiples extensions, à l'image de celui des Pyrénées Béarnaises qui a d'abord initié une politique patrimoniale à l'échelle de la ville centre d'Oloron-Sainte-Marie en 2006 avant de s'étendre en Pays d'art et d'histoire en 2011 puis d'étendre à nouveau son périmètre en 2013 afin de regrouper 67 communes réparties dans 5 communautés de communes, aujourd'hui réunies en une seule.

Le périmètre du Pays d'art et d'histoire a ainsi préfiguré celui du Pays d'Oloron Haut-Béarn constitué sous la forme d'un syndicat mixte.

Extension des Pays d'art et d'histoire	Date de labellisation	Date d'extension
Hautes vallées de Savoie	1992	2006
Issoire Val d'Allier Sud	1992	2006
Forez	1999	2006
Vézère Ardoise	2001	2012
Voironnais	1991	2013
Région de Guebwiller	2004	2013
Billom Saint-Dier	2010	2013
Pyrénées Béarnaises	2011	2013
Parthenay-Gâtine	1993	2014
Provence Verte	2005	2015
Bastides du Rouergue	1992	2016
Causses et Vallée de la Dordogne	2001	2016
Dombes Saône Vallée	2008	2017

De nouvelles évolutions territoriales

Près d'une trentaine de territoires labellisés Villes ou Pays d'art et d'histoire ont engagé ou projettent **une extension de leur périmètre** afin d'intégrer les nouvelles communautés de communes ou d'agglomération.

Le ministère de la Culture accompagne et favorise ces logiques de rapprochement. Toutefois, il est nécessaire de s'interroger d'une façon plus précise sur ce qui relève d'une part de la logique territoriale et d'autre part d'une tendance à la simplification des structures et à la réduction des personnels et des budgets affectés aux conventions Villes et Pays d'art et d'histoire. Si la mutualisation des territoires renforce la légitimité des équipes et en principe, leur transversalité, le risque d'un accroissement des activités pour un personnel quasi-constant sur un territoire plus étendu n'est pas négligeable. **Seul un engagement politique et financier inscrit dans la durée peut accompagner ces évolutions.**

La pérennisation des Pays d'art et d'histoire semble en grande majorité une réelle préoccupation des intercommunalités. Ces dernières déterminent annuellement leurs priorités et leurs orientations qui, bien que soumises à certaines variations inscrivent dans la durée les engagements de la convention Pays d'art et d'histoire.



Labellisé en 1992, le PAH des Bastides du Rouergue s'est étendu en 2016 afin d'intégrer deux nouvelles communes. Parmi les communes emblématiques de ce territoire, la ville de Najac avec son château et sa maison du gouverneur qui accueillera prochainement le CIAP du Pays d'art et d'histoire.

Les étangs de Dombes dans le PAH Dombes Saône Vallée dont l'extension a été approuvée par le Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire en novembre 2017.



IV. VIE DU LABEL

Positionnement et suivi du label

La gestion du label se trouve majoritairement confiée au service en charge de la culture et/ou du patrimoine. **Les structures porteuses développent ainsi un service spécifique au label Pays d'art et d'histoire**, à l'exception des associations créées pour la gestion du label. Modestes en termes de personnel - 1 à 3 personnes en moyenne - les services Pays d'art et d'histoire font preuve d'une grande polyvalence.

Les missions d'un Pays d'art et d'histoire portant sur la valorisation des patrimoines et la sensibilisation des publics aboutissent à la mise en œuvre d'actions conjointes avec différents services notamment :

- > **Urbanisme et aménagement du territoire**, pour l'élaboration, le suivi ou la valorisation des documents d'urbanisme, l'inventaire, la compréhension du paysage, la réalisation d'expositions,
- > **Tourisme**, pour la communication, les actions et projets en commun, la commercialisation, les visites guidées,
- > **Éducation et la jeunesse**, pour le développement d'actions avec le public jeune,
- > **Culture**, quand le Pays d'art et d'histoire ne dépend pas de ce service.

Dans sa constitution et sa gouvernance, le Pays d'art et d'histoire est un projet culturel, social et économique. Il recouvre plusieurs axes essentiels et, de ce fait, est à la



Pokétour organisé dans le cadre des Journées européennes du patrimoine dans le PAH Métropole Rouen Normandie, dans le centre-ville de Rouen.

fois un projet politique global et transversal. Ainsi, même si les collectivités territoriales en confient la gestion à un service déterminé, plusieurs autres services sont concernés et doivent en partager le portage.

La tenue de commissions de coordination du label, présidées par un(e) élu(e), permet de regrouper acteurs techniques, partenariaux et politiques de communes. 67% des PAH programment des commissions dont la tenue régulière illustre le besoin d'asseoir les actions et investissements sur une légitimité forte et reconnue par l'ensemble des communes engagées.

Les commissions de coordination donnent les orientations du label et permettent d'évaluer ses actions. Elles impliquent la présence de l'ensemble des partenaires auprès de la structure porteuse représentée par son président ou un élu(e) en charge du dossier, comme la DRAC, le conseil régional, le conseil départemental, l'Éducation nationale etc. Organisés plus régulièrement, les comités de pilotage rassemblent, 3 à 4 fois par an, les élus, les techniciens, les offices de tourisme afin de préparer les projets et actions de l'année.



1. Atelier taille de pierre dans le PAH de la Vallée du Loir.

2. Visite dans le village d'Eymoutiers dans le PAH Monts et Barrages.

1. DES ÉQUIPES POLYVALENTES

Le service Pays d'art et d'histoire est généralement structuré autour de l'animateur de l'architecture et du patrimoine, recruté suite à la signature de la convention. Sa structure de rattachement, service culture, tourisme ou urbanisme, parfois secrétariat général d'une collectivité, association, EPCI... est déterminante pour lui donner suffisamment de marge de manœuvre dans ses actions, propositions et initiatives, mais aussi dans la structuration de son équipe.

Sa fonction de coordinateur et de médiateur le place à l'articulation entre des partenaires multiples : universités, musées, services d'urbanisme et d'architecture, établissements scolaires, offices de tourisme..... L'animateur de l'architecture et du patrimoine et son service peuvent avoir un rôle scientifique et être à l'initiative de travaux, y participer, les diffuser ou les diriger. Il construit l'interface entre la connaissance scientifique et le grand public. Visites guidées, expositions, conférences ou colloques, publications, outils pédagogiques, signalétique patrimoniale, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine contribuent à la diffusion de la connaissance.

Les animateurs de l'architecture et du patrimoine sont souvent sollicités pour délivrer une expertise patrimoniale et être les interlocuteurs privilégiés des instances patrimoniales du département, de la région et de l'Etat. Ils peuvent avoir une mission d'expertise pour les projets de conservation et de restauration du patrimoine et de classement ou d'inscription à la liste des Monuments historiques ou de labellisation patrimoniale (Patrimoine du XX^e siècle, aujourd'hui « architecture contemporaine remarquable », Jardins remarquables, UNESCO).

En 30 ans, le métier d'animateur de l'architecture et du patrimoine a évolué et embrasse aujourd'hui plusieurs

domaines allant des enjeux de l'animation et de la valorisation au projet culturel transversal dont les patrimoines sont les principaux matériaux. Ce métier nécessite de nouvelles compétences, notamment dans le champ de l'urbanisme patrimonial. Cette réalité est plus que visible dans les Pays d'art et d'histoire où les équipes sont de plus en plus associées au service urbanisme. 44% des animateurs de l'architecture et du patrimoine apportent conseils et expertise dans le cadre d'un projet d'urbanisme, 31% d'entre eux participent à l'élaboration de « sites patrimoniaux remarquables ».

Aussi, l'animateur de l'architecture et du patrimoine est souvent force de proposition auprès des élus et des différents responsables de sa ville ou son territoire.

Comme indiqué dans la convention signée avec l'Etat, le Pays d'art et d'histoire est également chargé de l'organisation et de l'encadrement de la formation des guides-conférenciers. C'est le cas dans 92% des territoires. De même, 88% des équipes des Pays d'art et d'histoire participent à la sensibilisation des personnels de l'éducation nationale et 67% d'entre eux organisent des temps d'information et de sensibilisation du personnel des collectivités et/ou de la structure porteuse.

De plus, 29 Pays d'art et d'histoire sur 50 ont mis en place un partenariat avec une université. Ces derniers visent essentiellement **à participer à la formation des étudiants** comme dans le Master de Valorisation du Patrimoine et Développement Territorial de l'Université de Limoges/Ahun dans lequel l'animateur de l'architecture et du patrimoine du Pays d'art et d'histoire Monts et Barrages intervient en tant que chargé de cours. La présence d'animateurs de l'architecture et du patrimoine issus de Pays d'art et d'histoire dans ces formations, aux côtés de leurs homologues des Villes et Pays d'art et

d'histoire, s'affirme comme bénéfique dans la mesure où les conditions de travail, d'élaboration et d'animation de projets de territoire y sont très différentes, ne serait-ce que par l'étendue des PAH et le nombre important de communes.

Dans certains cas, les conventions avec les universités permettent aux Pays d'art et d'histoire de s'appuyer sur les compétences de certaines filières. Le Pays d'art et d'histoire de Montbéliard sollicite régulièrement l'Université de Franche-Comté et l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard dans le cadre de projets de développement numérique ou de traduction de « Laissez-vous conter » en langues étrangères. Ces compétences et cette expertise numérique sont également recherchées par le Pays d'art et d'histoire de Coëvrons-Mayenne qui a collaboré avec l'Université de Rennes 2 et le Centre national de la recherche scientifique afin de réaliser des restitutions en 3D du donjon du château de Sainte-Suzanne.

2. LES GUIDES-CONFÉRENCIERS

Seuls 300 guides-conférenciers travaillent dans des Pays d'art et d'histoire sur les 11 000 recensés en 2016 par la Direction Générale de l'Économie et le ministère de la Culture, 3 500 en font leur activité principale. Le cadre d'emploi est diversifié : 49% des guides exerçant en Pays d'art et d'histoire bénéficient d'un contrat de vacataire, 23% sont mis à disposition par l'office de tourisme et 28% sont salariés de la structure porteuse du Pays d'art et d'histoire à temps plein ou temps partiel. Depuis la création du statut d'auto-entrepreneur en 2008, 24% des guides-conférenciers se tournent vers ce nouveau statut, plus accessible administrativement et financièrement pour les Pays d'art et d'histoire mais plus précaire pour les guides.



Lecture de paysage dans le PAH des Pyrénées Cathares.

Dans plus de la moitié des Pays d'art et d'histoire, les effectifs de guides-conférenciers sont compris entre une et cinq personnes.

Guide conférencier par Pays d'art et d'histoire	Pourcentage
1 à 5 guides	51%
5 à 10 guides	36%
Plus de 10 guides	13%

Les processus de recrutement et de mise à disposition des guides-conférenciers auprès des différentes structures culturelles, touristiques et patrimoniales du Pays d'art et d'histoire varient en fonction des territoires.

Le conventionnement avec l'office de tourisme du territoire permet une meilleure collaboration et une répartition des temps de guidage entre une offre estampillée « office de tourisme » et une autre « Pays d'art et d'histoire ». Ainsi, dans le Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin, une équipe d'une vingtaine de guides-conférenciers est employée par l'office de tourisme intercommunal et mise à disposition du Pays d'art et d'histoire par le biais d'une convention.

La mise à disposition peut également se faire par la structure porteuse bénéficiant de la compétence Culture à l'image d'Amiens Métropole qui emploie directement 35 guides-conférenciers mis ensuite à disposition du musée, de l'office de tourisme ou du service Pays d'art et d'histoire.

La précarité du statut de guide conférencier, notamment due à la multiplication des employeurs et le recours



Découverte de l'église Saint-Pierre et du château des Doyens de Carennac dans le PAH Causses et Vallée de la Dordogne.

à plusieurs statuts (contractuel, auto-entreprise, vacation...), encourage la création de groupement d'employeurs. Le Pays d'art et d'histoire Causses et Vallée de la Dordogne a engagé la réflexion en ce sens afin de regrouper les différents employeurs faisant appel aux mêmes guides-conférenciers. Le groupement pensé à l'échelle d'une partie du département du Lot réunirait

des offices de tourisme, le CDT, le CRT, des monuments nationaux, un parc naturel régional et les Villes d'art et d'histoire voisines de Figeac et Cahors. Cette structuration permettrait un lissage du taux horaire et la contractualisation de guides-conférenciers par un seul employeur et une répartition en fonction des besoins, demandes et compétences.

De nombreux territoires, Pays d'art et d'histoire mais aussi Villes d'art et d'histoire, font face à une « pénurie » ou un « non renouvellement annoncé » de leur équipe de guides-conférenciers. La précarité du métier couplée à des formations universitaires qui délivrent la carte professionnelle depuis 2011 - éloignées des territoires labellisés - fragilise certains services. Les compétences et attentes en Pays d'art et d'histoire diffèrent de celles nécessaires pour pratiquer le métier de guides-conférenciers dans un musée ou une grande ville touristique. La connaissance et les savoir-faire relatifs aux patrimoines paysagers, industriels, vernaculaires et immatériels s'imposent tout comme la capacité à se déplacer sur des territoires qui peuvent être vastes.

Le nouvel arrêté du 28 décembre 2016 (modifiant l'arrêté du 9 novembre 2011 relatif aux compétences requises pour la délivrance de la carte professionnelle de guide-conférencier aux titulaires de licence professionnelle ou d'un diplôme conférant le grade de Master), doit permettre d'élargir les possibilités d'accès à la carte de guide et de potentiellement renouveler les équipes des PAH.

V.

LA MISE EN VALEUR
DES PATRIMOINES

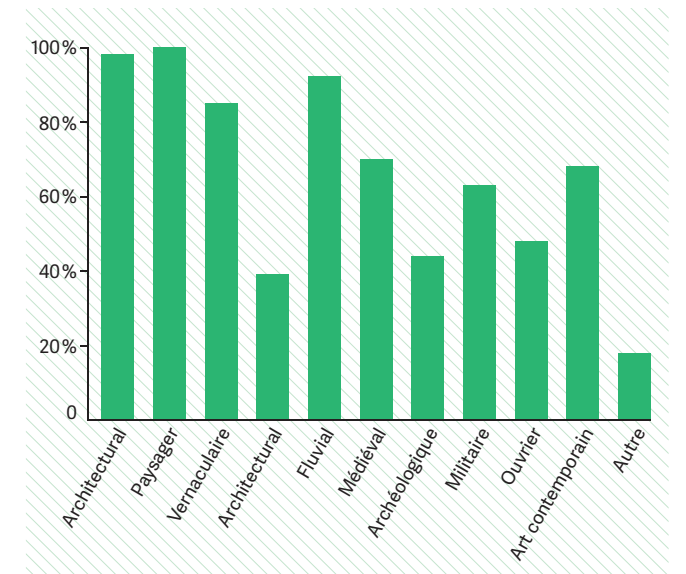
Patrimoines au pluriel

Dans les Pays d'art et d'histoire, le territoire est souvent caractérisé par de « grands thèmes », tels que l'art baroque, le passé industriel, l'exploitation agricole ou viticole... La mise en œuvre du label s'appuie sur ces patrimoines emblématiques, architectures, ouvrages d'art, traditions, patrimoines familiers aux élus et aux habitants. Un facteur de prise en compte d'un patrimoine par un Pays d'art et d'histoire est aussi la demande du monde enseignant et l'attente de visites ou d'ateliers programmés en fonction des programmes scolaires.

Les motivations des programmations, et donc des patrimoines traités, sont donc multiples. Le graphique ci-contre peut être utilement approfondi en ce sens.

Les Pays d'art et d'histoire, dans leurs parties les plus rurales, sont encore le théâtre visible d'un exode récent des populations vers les villes. Ils témoignent d'une présence passée des pouvoirs civils, religieux et militaires de toutes les époques mais aussi de l'exploitation des ressources naturelles du territoire au travers des patrimoines vernaculaires et industriels. Ce sont les premiers éléments patrimoniaux à être mis en partage avec les publics et les habitants.

Typologie des patrimoines en Pays d'art et d'histoire



D'autres types de patrimoines sont de plus en plus pris en compte tel le paysage qui a complètement été intégré aux démarches d'aménagement et aux études des architectes et des cabinets en charge de l'urbanisme dans le milieu rural. Il s'agit d'un renversement. Les lois d'urbanisme, alors en vigueur dans les villes, ont été étendues à l'ensemble des communes du territoire, notamment en raison de l'abandon des terres agricoles, de l'extension des villes et de la transformation des réseaux de transports.

Il faut aussi noter l'intérêt de plus en plus grand pour les arts et traditions des territoires qui ont retrouvé, maintenu et développé des usages et des productions aujourd'hui revendiqués comme des facteurs fondamentaux de l'identité et de l'économie des villes petites et moyennes. Les ateliers sur les métiers et le patrimoine

FOCUS

Le patrimoine du **Pays d'art et d'histoire du Vignoble Nantais** se présente sous trois « couleurs » :

- L'orange : l'architecture dite rustique à l'italienne et sa diffusion. Au début du XIX^e siècle, le sculpteur Lemot et l'architecte Crucy réalisent à Clisson leur idéal de paysage et d'architecture d'inspiration italienne. Ils permettent la création et la déclinaison d'un style « rustique », sur la base de la Maison du Jardinier du Parc de la Garenne Lemot. Ce style rencontre la tradition architecturale d'utilisation de la brique et de la tuile.
- Le vert : les vignes et le vignoble (histoire du vignoble, paysage, patrimoine immatériel dont les savoir-faire).
- Le bleu : les eaux. La Loire et ses affluents ainsi que le Marais de Goulaine structurent le territoire : rôle historique et actuel dans l'économie du Vignoble Nantais pour le paysage, la biodiversité...

C'est le travail de labellisation, celui de plusieurs groupes de travail portant sur des thématiques spécifiques (inventaire, protection du bâti, pédagogie...) qui a fait ressortir ces trois « couleurs » du Pays du Vignoble Nantais. Elles représentent de façon simple, efficace et facilement partageable les centres d'intérêt communs aux nombreux acteurs de la démarche Pays d'art et d'histoire. Bien que l'orange, le bleu et le vert ne recouvrent pas la totalité du patrimoine local, ces couleurs sont reconnues par tous, notamment par les élus qui s'en sont saisis et les ont portées - même en dehors de circonstances liées au patrimoine. Ces trois couleurs sont entrées dans les habitudes : elles sont aujourd'hui régulièrement utilisées et déclinées que ce soit en termes de programmation ou de communication.



Lecture de paysage dans le cadre des Temps d'activités périscolaires : « Découverte du patrimoine de ma commune », proposée par le PAH du Vignoble Nantais.

immatériel en témoignent. La création en est aussi un des effets. Travailler la tradition c'est ouvrir l'imaginaire et le chiffre de 50% de Pays d'art et d'histoire porteurs d'actions sur l'art contemporain signale toute la place faite dans ces territoires à l'innovation et la possibilité de son implantation de façon pérenne.

1. LES ACTIONS DE VALORISATION ET DE MÉDIATION DU PATRIMOINE

Les Pays d'art et d'histoire sont complètement investis dans les démarches de connaissance des patrimoines et dans leur transmission à tous les publics. Les visites sont basées sur les derniers inventaires, recherches et analyses des patrimoines locaux. De nombreuses animations sont, elles aussi, en relation avec l'état actuel des connaissances allant jusqu'aux pratiques traditionnelles, renouvelées et attirant souvent de nouveaux visiteurs curieux d'appréhender ces patrimoines immatériels. Un

foisonnement d'initiatives axées sur le croisement entre disciplines permet une redécouverte des patrimoines par différentes pratiques artistiques, musicales ou théâtrales. La gastronomie s'invite aussi dans ces facteurs nouveaux d'attractivité des propositions faites aux publics.

Les publications, souvent organisées sous forme de collections, comme les nombreuses signalétiques indispensables pour « relier » les différentes parties des territoires, permettent une mobilisation d'acteurs locaux, des professionnels, des guides, des conservateurs comme des passionnés des savoirs et savoir-faire des villes et territoires. Les expositions vont dans le même sens, bien que les moyens ne semblent pas toujours au rendez-vous. Ces médiums permettent de mieux appréhender l'engagement des Pays d'art et d'histoire pour un maillage du territoire légitimant l'effort de toutes les collectivités impliquées.

FOCUS

Les actions de médiation du **Pays d'art et d'histoire d'Épinal cœur des Vosges** mêlent actions traditionnelles et insolites. Un inventaire exhaustif mené par le Service régional de l'inventaire, en vue d'une labellisation « Patrimoine du XX^e siècle » de l'habitat ouvrier, très nombreux et diversifié, présent le long de la vallée de la Moselle, a abouti à la programmation de conférences, visites guidées, ateliers pour enfants et d'un document pour sensibiliser les habitants de ces cités ouvrières à l'histoire de leur demeure. En parallèle, des « Dîners Insolites du patrimoine » ont été proposés afin de faire découvrir les sites patrimoniaux, dans le cadre d'un dîner gastronomique organisé au cœur même du site par un chef local, accompagné d'une visite originale.



Les « Dîners Insolites du patrimoine » organisés au Magic Mirror à Epinal par le PAH d'Épinal cœur des Vosges.

C'est la raison de la multiplicité d'un phénomène original de création de chemins, circuits, réseaux du patrimoine. Ces initiatives permettent de construire des partenariats avec des associations locales comme dans le Pays d'art et d'histoire du Charolais-Brionnais qui a développé les « Chemins du roman » sous la forme d'itinéraires de découverte des églises romanes du territoire.

2. LES PUBLICS DES PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Fréquentation pour 50 Pays d'art et d'histoire en 2015	
TOTAL	583 227
MOYENNE	22 872
MAXIMUM	126 043

Les données de fréquentation prennent en compte le nombre de participants et de visiteurs (gratuits et payants) sur l'ensemble des actions dont les Journées européennes du patrimoine, ainsi que les entrées des centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine ou autres établissements ouverts aux publics.

Fréquentation totale en 2015	
en dessous de 3 000	22
3 000 à 10 000	20
10 000 à 50 000	5
50 000 à 100 000	2
+ de 100 000	1

Si une dizaine de Pays d'art et d'histoire captent plus des trois quarts de la fréquentation recensée, il paraît évident que les chiffres masquent des différences fondamentales

ne permettant pas aux statistiques d'être significatives. La majorité des PAH ont une fréquentation assez faible, tandis qu'un petit groupe de Pays bénéficie de la fréquentation des grandes villes ou des villes moyennes qui en constituent la base opérationnelle.

Si la majorité des PAH en milieu rural ou montagnard ont aujourd'hui une faible fréquentation, des facteurs offrent de nouvelles perspectives de développement : l'accroissement des saisons touristiques, le renouvellement des pratiques de découvertes et de loisirs, la meilleure prise en compte des territoires dans les contrats de destination.

a. La fréquentation des enfants en temps scolaire en 2015

Le public jeune, comme dans l'ensemble du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire, reste un point fort de la politique des publics. Les Pays d'art et d'histoire doivent ainsi être véritablement reconnus comme des acteurs majeurs de la citoyenneté dans les petites villes et les villes moyennes. Proportionnellement à la fréquentation générale, et toujours en pondérant ces chiffres en distinguant les Pays d'art et d'histoire très peuplés, les activités à destination du jeune public représentent un investissement considérable des services.

Fréquentation pour 50 Pays d'art et d'histoire	
TOTAL	86 441
MOYENNE	3 390
MAXIMUM	11 500

Nombre de scolaires reçus en Pays d'art et d'histoire	PAH
0 à 500	17
500 à 1 000	11
1 000 à 5 000	17
5 000 à 10 000	4
+ de 10 000	1

Près de 75 % des territoires labellisés possèdent un service éducatif avec généralement un poste dédié. Plusieurs n'ont pas de service éducatif défini mais interviennent tout de même dans les écoles.

Les Pays d'art et d'histoire proposent essentiellement des actions de médiation en temps scolaire à la demande ou à la carte. Il s'agit d'un vrai travail partenarial qui prend tout son sens en complément de la mise en œuvre des programmes par les enseignants. Ceci permet aussi de ramener les richesses et réalités locales et concrètes dans l'acquisition de connaissances globales. La présence d'une salle pédagogique (éventuellement dans un CIAP) ou d'un service adapté permet d'accueillir plus facilement les classes.

Les services des Pays d'art et d'histoire interviennent également directement au sein des écoles, afin d'aborder le patrimoine de proximité, mais aussi dans les sites (musées, sites patrimoniaux). Deux difficultés ont été relevées : le manque d'espace d'accueil dans les locaux du Pays d'art et d'histoire et le problème du coût de



Chasse au trésor au château d'Alleuze organisée dans le cadre du programme estival « Patri'mômes » par le PAH de Saint-Flour.

déplacement des classes. Le PAH des Pyrénées Béarnaises y répond en menant ses actions directement dans les écoles des villages.

Il est ici important de noter que seulement 26 % des Pays d'art et d'histoire réalisent des actions dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires (TAP) et que 13% des Pays d'art et d'histoire ont développé des projets d'ateliers périscolaires en 2015. Dans plusieurs cas de figure, le personnel communal est formé à l'utilisation des outils pédagogiques mis à disposition par le Pays d'art et d'histoire.

Des prestations sont également proposées hors temps scolaire et pendant les vacances pour le public individuel en centre de loisirs ou de vacances. Ainsi, le Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour a mis en place un programme



Stage photo organisé dans le cadre du programme estival « Patri'mômes » par le PAH de Saint-Flour.

estival « Patri'mômes » avec des activités gratuites pour les 3-7 ans, 8-13 ans et 14-17 ans. Dans le cadre de l'été des 3-7 ans, il propose des animations : un atelier de fabrication de bijoux au sein du musée de la Haute-Auvergne, la découverte du métier de miroitier dans le musée Alfred-Douët, ainsi qu'une chasse au trésor déguisée au sein d'un château. Pour les 8-13 ans, ce sont par exemple des ateliers de découverte du métier de tailleur de pierre et un atelier de fabrication de laine dans une ferme. Enfin, un atelier de photographie a été mis en place pour les adolescents. Le Pays d'art et d'histoire investit ainsi les lieux culturels du territoire en proposant aussi des animations dans le Centre social de la ville, dans les entreprises, dans les exploitations agricoles, etc.

b. Les actions pour les publics empêchés

Avec 41% des Pays d'art et d'histoire s'adressant spécifiquement aux publics empêchés, un réel effort est fait au sein des services afin de réaliser des actions à destination des personnes à mobilité réduite et des personnes en situation de handicap. Ces actions nécessitent un travail spécialisé d'adaptation du propos et des parcours et donc la mise en œuvre de formations pour les personnels d'accueil et de guidage. La création de visites spéciales pour les déficients visuels par le Pays d'art et d'histoire du Puy-en-Velay avec l'association Braille & Culture a ainsi abouti à l'indispensable formation des guides et des personnels mais aussi à la création d'audio-guides et de supports en relief et en braille. Ces actions nécessitent des compétences et des supports supplémentaires (pratique de la langue des signes, supports en braille...). Cet effort a donc un coût considérable qui demandera des arbitrages financiers spécifiques par les intercommunalités mais aussi de la part des Régions qui sont à même de favoriser l'accueil de ces publics au-delà des musées et des établissements culturels.

c. Les outils d'interprétation du patrimoine

Plus de la moitié des Pays d'art et d'histoire conçoivent des expositions destinées à l'itinérance sur le territoire autour d'une thématique transversale (typologies du bâti, les paysages, les grandes figures historiques...) ou de manière temporaire dans des monuments ou communes emblématiques. Ce type d'initiative a été structuré par le Pays d'art et d'histoire Causses et Vallée de la Dordogne sous la forme d'« Expomobiles » gratuites. Sept expositions sont proposées à l'itinérance et recouvrent des thématiques très

larges comme les « Maisons et dépendances, le patrimoine bâti de la Vallée de la Dordogne », « Tourins et toupines, la cuisine au Cantou » ou « Entre nos Causses et Vallée, les enfants aux portes du temps » qui permet de découvrir de manière ludique une journée de la vie de Louise, enfant de 8 ans, née au début du XX^e siècle.



Catalogue des « Expomobiles » proposé par le PAH Causses et Vallée de la Dordogne.

Dans les mêmes proportions, les malles pédagogiques et les maquettes constituent des outils privilégiés par les services des Pays d'art et d'histoire, tant par leur pertinence pédagogique que leur maturité d'utilisation, ces dispositifs étant utilisés et développés depuis la création du label. L'évolution de ces outils est liée aux sujets et thématiques traités. D'une approche plus généraliste et monumentale dans les premières années du label, les Pays d'art et d'histoire développent aujourd'hui des outils allant au-delà de ce cadre traditionnel. C'est notamment le cas du Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois qui a adapté la mallette ElémentTerre conçue par le Centre international de la construction en terre (CRATERRE) de Grenoble. Au travers de douze expériences scientifiques où les enfants manipulent, observent et construisent un pan de mur en torchis, la mallette permet d'apprendre que la terre est une matière aux nombreuses propriétés, dont celle de bâtir des maisons.



Détails des éléments constituant la mallette pédagogique ElémentTerre utilisée par le PAH du Perche Sarthois.

Bien que techniquement et financièrement conséquents, les dispositifs de signalétique patrimoniale constituent également des outils très répandus dans plus de la moitié des Pays d'art et d'histoire. Ils s'avèrent être essentiels à la compréhension et à la valorisation du territoire.

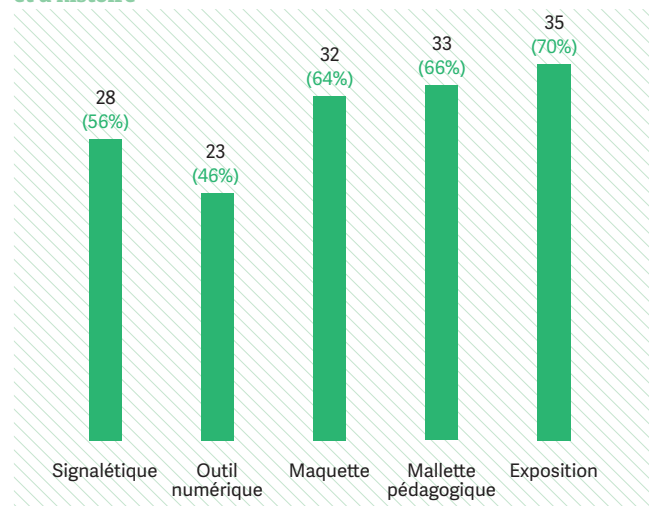
Dans le Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares, 118 panneaux en lave émaillée ont été installés dans les 56 communes du territoire afin de susciter la curiosité sur l'implantation des monuments, l'organisation des maisons et des rues, la configuration des sites... Ils donnent des clés de lecture et de compréhension accessibles à tous. Le patrimoine naturel n'est pas oublié dans ce dispositif avec 12 tables d'interprétation paysagère qui jalonnent les chemins de randonnée du Pays d'art et d'histoire. Ce programme d'itinérance culturelle est largement plébiscité par les élus de toutes les communes du Pays.



Panneau d'interprétation à Lavelanet dans le PAH des Pyrénées Cathares.

Enfin, moins de la moitié des Pays d'art et d'histoire étudiés citent les outils numériques comme des outils d'interprétation du patrimoine mis en place dans leur territoire. Ce sont essentiellement des applications installées sur des bornes interactives, des écrans tactiles ou pour smartphone et des QR Code. Les possibilités de valorisation offertes par les dispositifs numériques sont multiples et complexes. De plus, développer de tels outils représente un investissement économique et humain non négligeable. Avant de céder aux sirènes du numérique, il convient donc de prendre en compte non seulement les différentes contraintes du territoire concerné mais aussi et surtout de réfléchir aux objectifs pédagogiques, communicationnels ou informationnels, ainsi qu'aux publics visés par le projet de valorisation envisagé. Le développement d'outils numériques doit avant tout être un appui à la valorisation du patrimoine, pour rendre les territoires innovants et attractifs.

Les outils d'interprétation du patrimoine des Pays d'art et d'histoire



L'application mobile « Les voies du patrimoine » dans le PAH de la Région de Guebwiller.

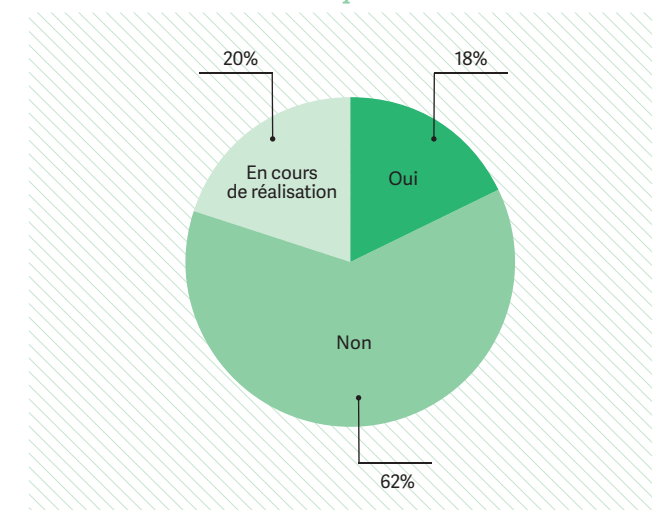
FOCUS

Le Pays d'art et d'histoire de la Région de Guebwiller a créé une application mobile « Les voies du patrimoine ». Ce dispositif se déploie sur l'ensemble du territoire et se présente comme un guide de visite entièrement numérique. La géolocalisation de l'utilisateur facilite l'accès aux différents contenus informationnels qui présentent brièvement les principaux sites patrimoniaux du territoire. Des pistes audioguidées dédiées au jeune public, des circuits de visite sur-mesure, ou au contraire prédéfinis, s'adaptent aux envies des publics désireux de suivre un parcours en autonomie ou d'être guidés. Disponible dans sa version anglaise et allemande, l'application a été soutenue par le département du Haut-Rhin et la DRAC Alsace dans le cadre du label. Le Pays d'art et d'histoire de la Région de Guebwiller a également développé une base documentaire accessible en ligne, un carnet numérique disponible sur YouTube et mis en ligne la modélisation 3D du château du Hugstein sur Sketchfab.

d. Les centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine des Pays d'art et d'histoire (CIAP)

Du fait de son ambition, cet outil d'interprétation n'est présent actuellement que dans 18% des Pays d'art et d'histoire.

Présence d'un CIAP dans les Pays d'art et d'histoire



9 Pays d'art et d'histoire possèdent un CIAP et 10 sont en cours de réalisation. Parmi les CIAP existants, 8 se situent dans un lieu unique. Seul le CIAP du Pays d'art et d'histoire de Morlaix se compose de plusieurs lieux, un site central présentant un panorama général des patrimoines du territoire et un site thématique dédié aux enclos paroissiaux.

13 CIAP sont actuellement en cours de préfiguration. Parmi eux, 8 prévoient de s'installer sur un seul site dédié alors que les 5 autres seront pensés selon une logique d'espaces d'interprétation en réseau ou éclatés. A moyen terme, plus de la moitié des Pays d'art et d'histoire posséderont un CIAP. Ce phénomène traduit un besoin d'identification du label sur le territoire mais aussi la nécessaire création d'un espace repéré et connu des habitants et des touristes en capacité d'accueillir une exposition permanente ou temporaire, des groupes scolaires, des conférences, des permanences, des bureaux... La création d'un CIAP signifie également l'élaboration d'un nouvel, ou premier, équipement à l'échelle de territoires.

Dans certains cas, le CIAP s'affirme comme une tête de réseau de l'ensemble des lieux de visites, d'interprétation et patrimoniaux du territoire, jouant ainsi pleinement son rôle de porte d'entrée sur le territoire. C'est le choix du Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Béarnaises qui a créé un réseau d'interprétation de l'architecture et du patrimoine regroupant une vingtaine de structures à vocation culturelle, patrimoniale et touristique du territoire. A Oloron-Sainte-Marie, la Villa du Pays d'art et d'histoire, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, donne les clés de compréhension du patrimoine et entraîne les visiteurs vers les différents sites du réseau à découvrir. Ce réseau associe tous les acteurs publics et privés engagés dans la valorisation

1. Pensé comme une tête de réseau des sites d'interprétation du PAH de Morlaix, le CIAP met aussi bien à disposition de ses visiteurs des dispositifs physiques que numériques permettant de découvrir la baie de Morlaix et d'encourager sa visite.
2. Installé dans une ancienne usine à sandales, le CIAP nommé « Villa du PAH des Pyrénées Béarnaises » présente, entre autres, la riche variété de typologies architecturales du territoire.



FOCUS

Le XX^e est un CIAP thématique dédié au patrimoine du XX^e siècle dans le **Pays d'art et d'histoire Serre-Ponçon Ubaye Durance (SUD)**. L'espace s'appuie également sur la labellisation « Patrimoine du XX^e siècle » de Savines-le-Lac, village nouveau des années 60 réalisé suite à l'aménagement de Serre-Ponçon, « le chantier du siècle ». Ce dernier constitue un exemple rare en France de village entièrement labellisé « Patrimoine du XX^e siècle ». C'est toute l'histoire des grands travaux d'aménagements de la montagne et des grands flux migratoires que présente le parcours d'exposition (parc des villas « mexicaines » à Barcelonnette, ligne Maginot alpine, stations de ski, etc).

L'espace d'interprétation se distingue par sa scénographie qui se déploie depuis l'extérieur (cheminement piétonnier

du cœur de village au pôle culturel) jusqu'au CIAP en passant par le salon accueil/boutique au rez-de-chaussée et les espaces de circulation (escaliers, paliers d'immersion). Une charte graphique a été créée formant un concept global autour du XX^e, qui sert de marqueur culturel à la commune.

Les points forts du CIAP XX^e sont sa localisation (en balcon du lac), son intégration au site et à l'architecture (construction neuve). Il se distingue par la mixité des programmes et des usages. En mezzanine de la médiathèque, il ouvre sur une terrasse panoramique propice aux transats littéraires et autres cafés architecture. Le bâtiment accueille également l'agence postale permettant un usage quotidien des lieux.

des patrimoines à l'échelle du territoire à l'image d'EDF et de son Centre d'information sur l'hydroélectricité, la Maison du Parc national des Pyrénées, les sites patrimoniaux, les écomusées ou les offices de tourisme.

14 Pays d'art et d'histoire possèdent un espace mutualisé avec les musées, les sites patrimoniaux et les équipements intercommunaux mis à leur disposition et qui recouvrent les fonctions principales d'un CIAP (espace d'exposition et salle pédagogique).



Les dispositifs audios, tactiles, textuels et vidéos du CIAP XX^e du PAH SUD permettent à tous les publics de saisir la modernité du territoire.

1. Rive droite de la bastide de Villeneuve-sur-Lot dans le PAH du Grand Villeneuvois.
2. Entrée du port de Saint-Jean-de-Luz dans le PAH Saint-Jean-de-Luz/Ciboure.
3. Festival ludique international de Parthenay (FLIP) au cœur de la citadelle fortifiée de la ville-centre du PAH de Parthenay.



4. Cave coopérative viticole dans le PAH de Pézenas.
5. Vue depuis le sommet de la cathédrale de Coutances, édifice emblématique du PAH du Coutançais.
6. Ecluses à poissons et phares de Saint-Clément-des-Baleines dans le PAH de l'Île de Ré.

VI. LA COMMUNICATION

De nouveaux enjeux

La promotion de la programmation des Pays d'art et d'histoire et de leurs productions (publications, expositions...) s'appuie essentiellement sur des supports papier. Dans 91% des Pays d'art et d'histoire, **les brochures et dépliants constituent l'outil principal de communication**. La communication via des sites internet relais est effective pour 67% d'entre eux, alors que le recours à la presse écrite ou radio locale n'est mentionné qu'à 39%.

Ces difficultés en termes de communication et de promotion de l'offre des PAH auprès de la presse et sur des sites internet relais peuvent se traduire par la nature des structures porteuses qui n'intègrent pas toutes un service dédié à la communication. Cette



Visite guidée dans la Ville d'art et d'histoire de La Réole en cours d'extension en Pays d'art et d'histoire.

mission est alors confiée aux équipes du Pays d'art et d'histoire dont la charge de travail et la formation ne permettent pas toujours la production et la mise en place d'une stratégie de communication adaptée.

FOCUS

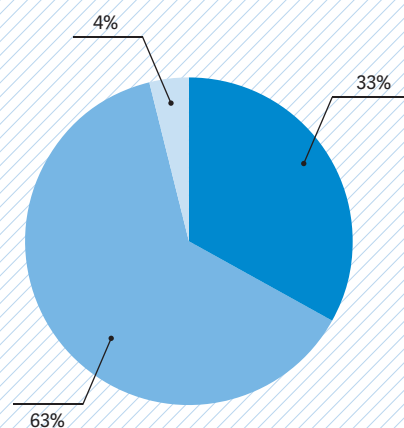
Le **Pays d'art et d'histoire de Montbéliard** diffuse les programmes annuels et le programme des journées du patrimoine à l'ensemble des mairies et médiathèques du territoire et à toutes les autres structures d'accueil du public (mais aussi aux cabinets de médecins, aux coiffeurs). Des conférences et points presse sont régulièrement organisés à chaque nouvelle saison. La chargée de communication envoie à la presse

locale l'actualité du programme et alimente les réseaux sociaux ou sites relais. L'office de tourisme relaie également toutes les visites. Le service communication de l'agglomération inscrit sur la page Facebook les événements qu'il sélectionne. Des affiches sont produites pour accompagner la programmation de certaines visites ou animations ponctuelles.

1. VISIBILITÉ SUR INTERNET

La visibilité des Pays d'art et d'histoire sur internet constitue un nouvel enjeu en termes de connaissance du territoire et de son identification, aussi bien par les habitants que par les touristes. 63% des territoires possèdent une page dédiée sur le site de leur structure porteuse, 33% possèdent un site internet dédié avec une url propre et enfin 4% des Pays d'art et d'histoire sont à la fois visibles sur un site dédié mais aussi sur la page de la structure signataire de la convention.

Les Pays d'art et d'histoire sur internet



- Site internet dédié
- Page sur le site d'une structure (intercommunalité, office de tourisme etc.)
- Site internet dédié + une page sur le site d'une structure

Cela illustre la place souvent réservée aux Pays d'art et d'histoire, non pas considérés comme une destination à part entière mais comme l'un des volets de la programmation culturelle d'un territoire. Les pages dédiées sur des sites internet de collectivités sont souvent accessibles après un minimum de 4 à 5 clics selon le cheminement suivant : Culture > Patrimoine > Pays d'art et d'histoire > Notre Programmation > Télécharger notre programme. La recherche des onglets et menus correspondant, répartis au milieu des autres compétences de la collectivité, aboutit trop souvent à la perte de visiteurs.

La création d'un site internet dédié permet au territoire labellisé d'être visible, mieux référencé et de mieux présenter ses patrimoines, son offre pédagogique, ses réalisations, son offre grand public et sa programmation annuelle...

Fréquentation annuelle de 9 sites internet dédiés sur les 17 recensés.

Nombre de visiteurs	Nombre de Pays d'art et d'histoire concernés
0 à 1000	2
1000 à 10 000	4
+ de 10 000	3

Le site internet du PAH de Rodez Agglomération permet notamment de suivre l'actualité patrimoniale du territoire, d'accéder à des monographies sur les édifices emblématiques, de préparer une visite avec une classe ou de saisir le fonctionnement du Site patrimonial remarquable de Rodez.

2. LA VISIBILITÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

28 Pays d'art et d'histoire, soit 50% des territoires étudiés, possèdent une page ou un profil Facebook. Les Pays d'art et d'histoire utilisent cette page pour communiquer sur leur programmation, faire des retours sur les animations (textes et photographies), diffuser des photos du territoire (récentes ou d'archives), partager la programmation d'autres structures du territoire (musées, médiathèque, archives).

Nombre de « j'aime »	Nombre de Pays d'art et d'histoire concernés
1 à 200	8
200 à 400	8
400 à 600	4
600 à 1000	5
+ de 1000	3

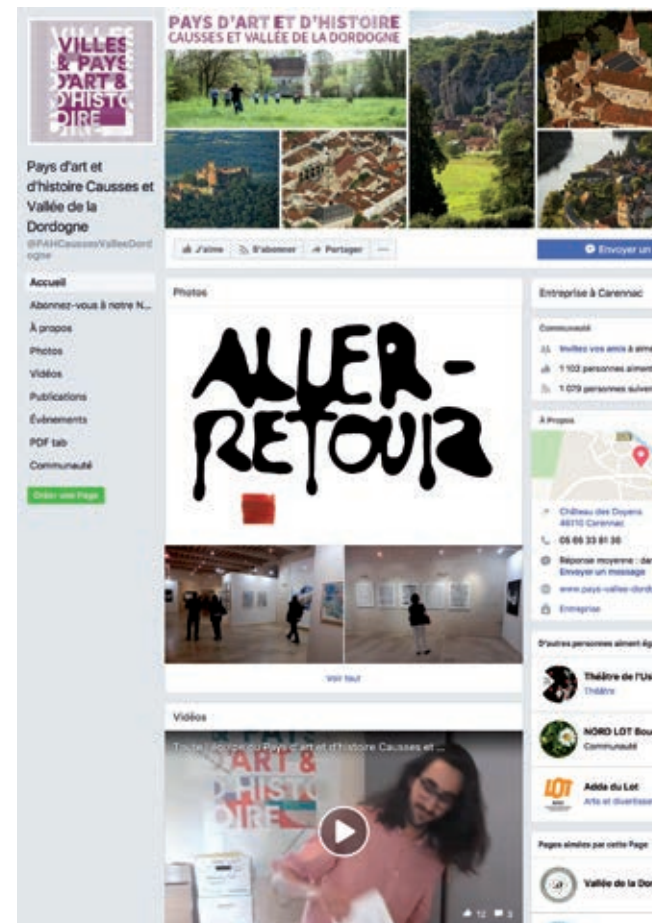
En moyenne, les Pays d'art et d'histoire publient une fois par semaine. L'interactivité avec les usagers (nombre de « j'aime » et ouverture des contenus) est plus grande quand les publications postées sont moins formelles et permettent de toucher un public plus large (mise en scène de l'équipe du PAH, du public, utilisation de courtes vidéos, de gifs, de vues à 360 degrés, diffusion en direct, jeux concours...).

Seuls 3 Pays d'art et d'histoire dépassent le cap symbolique des 1000 mentions « j'aime ». C'est notamment le cas de la page *Saint-Pierre Patrimoine - Ile de la Réunion* du Pays d'art et d'histoire des Portes du Sud, qui en plus de partager son actualité patrimoniale, diffuse très largement des contenus d'archives (photographies, extraits vidéos, cartes postales, gravures...) issus des collections du Pays d'art et d'histoire mais aussi de collections privées. L'interaction et les échanges avec le public sont nombreux et renouvelés plusieurs fois par semaines. Avec plus 10 000 mentions « j'aime » cette page constitue un puissant outil de promotion du Pays d'art et d'histoire mais aussi un précieux dispositif de transmission et de partage des connaissances patrimoniales.

Les autres réseaux sociaux sont relativement peu utilisés par les Pays d'art et d'histoire, à l'image de Twitter (2 PAH), Instagram (1 PAH), Pinterest (1 PAH) et Scoopit (1 PAH).



Exemple de photographies anciennes diffusées par la page Facebook *Saint-Pierre Patrimoine - Ile de la Réunion*.



La page Facebook du PAH Causses et Vallée de la Dordogne regroupe plus de 1 100 abonnés et relaie la programmation culturelle et patrimoniale du territoire.

Le réseau social Facebook est le principal outil utilisé par les Pays d'art et d'histoire, il est la porte d'entrée des réseaux sociaux. La faible utilisation de Twitter montre que l'outil est peut-être moins adapté aux Pays d'art et d'histoire et à son public (fil d'actualité en continu). Par ailleurs, l'utilisation de l'application Instagram semble plus adaptée. Cette dernière permet de partager des photographies du territoire réalisées par et pour des locaux mais aussi de stimuler le tourisme sur le territoire auprès de cibles nationales et internationales.

Le recours aux réseaux sociaux présente l'avantage de communiquer plus aisément auprès d'un public ciblé en publiant et partageant régulièrement des contenus auprès des utilisateurs. Cependant, leur faible utilisation par les Pays d'art et d'histoire traduit un manque de temps dédié à la modération ou au *community management* de ces outils, mais aussi un besoin de formation des équipes.

FOCUS

En 2017, Sites et Cités remarquables de France a publié le guide « Valorisation numérique des patrimoines » pour accompagner élus et techniciens des collectivités territoriales dans l'élaboration de dispositifs et d'outils de valorisation des patrimoines et de Communication.

Téléchargeable sur : www.sites-cites.fr



VII.

LES POLITIQUES
URBAINES À L'ŒUVRELes documents
d'urbanisme

La participation à l'élaboration de documents d'urbanisme intercommunaux ou de documents de gestion des « sites patrimoniaux remarquables » encore peu répandue dans les Pays d'art et d'histoire, est cependant essentielle.

La présence d'un PLU dans 94,4% des Pays d'art et d'histoire ne signifie pas pour autant que l'ensemble des communes en sont dotées, ni même d'un document en tenant lieu (POS ou carte communale, voire ZPPAUP ou AVAP). Ceci s'explique par le fait que le transfert de la compétence d'urbanisme aux EPCI est récent ou en cours. De fait, 18,5% des Pays d'art et d'histoire, soit 10 territoires, possèdent un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

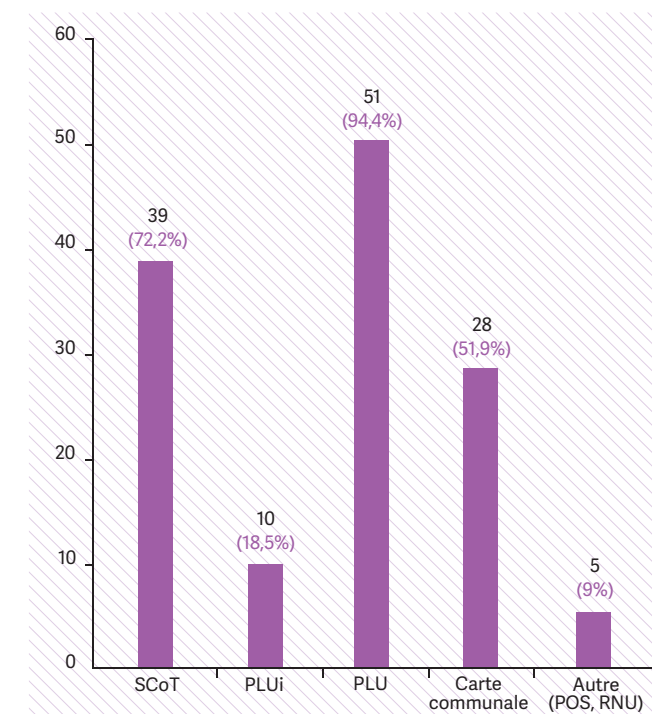
La moitié de ces territoires sont des Pays d'art et d'histoire constitués d'une seule intercommunalité. L'autre moitié est portée par des Pays/Pôles territoriaux ou des Syndicats Mixtes regroupant plusieurs intercommunalités avec des exigences de gestion et de planification variables, allant du Plan local d'urbanisme (PLU) à la carte communale ou du Plan d'occupation des sols (POS). En effet, dans plus de la moitié des Pays d'art et d'histoire, les communes s'appuient seulement sur une Carte Communale, 9% s'appuient sur un POS ou sur le règlement national d'urbanisme (RNU).

Enfin, plus de 70% des Pays d'art et d'histoire s'inscrivent dans une logique partagée à l'échelon territorial au travers d'un Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

1. LES OUTILS DE GESTION, DE PLANIFICATION ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET URBAIN

Alors que tous les Pays d'art et d'histoire comptent au moins un Monument historique classé ou inscrit sur leur territoire, seul 22,2% ont fait évoluer le périmètre des 500m pour un Périmètre de protection modifié ou adapté (PPM ou PPA) devenus avec la loi relative à la liberté de

Les dispositifs de gestion et planification



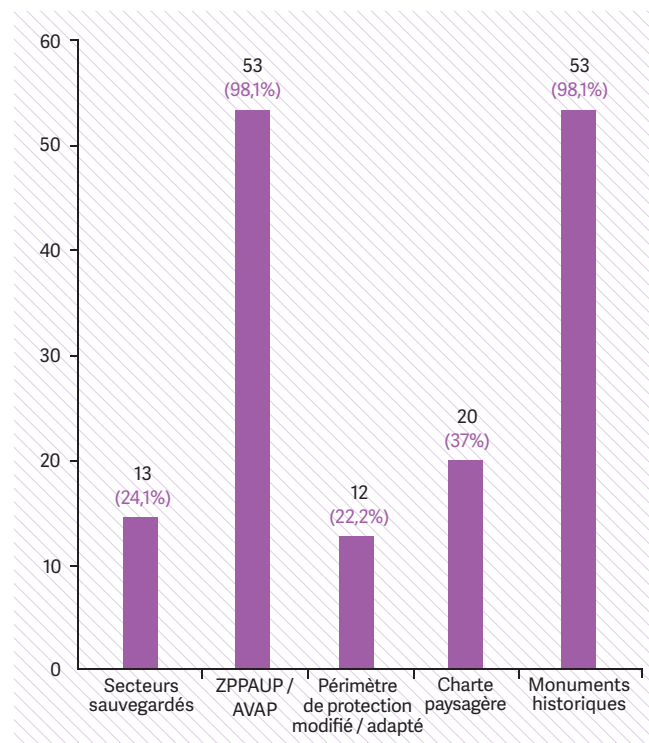
la création l'architecture et le patrimoine (loi LCAP) des périmètres délimités des abords (PDA).

La quasi-totalité des Pays d'art et d'histoire possède un site patrimonial remarquable hérité des anciennes zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) ou Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP). 24% des Pays d'art et d'histoire comprennent une ville dotée d'un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) : les Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages (Saint-Léonard-de-Noblat), de Loire Touraine (Amboise), de Pézenas (Pézenas), d'Auge (Honfleur), de Parthenay (Parthenay) et du Puy-en-Velay (Puy-en-Velay). Le PSMV est un document d'urbanisme patrimonial complet qui s'adresse plus favorablement à des entités urbaines qui, par ailleurs, possèdent un patrimoine riche encore présent dans les intérieurs de nombreux immeubles. Ce document est porté par la ville-centre du territoire ou par l'intercommunalité.

Les procédures de ZPPAUP, AVAP et bientôt de PVAP répondent mieux à des territoires plus vastes et qui combinent des problématiques paysagères, urbaines, patrimoniales et environnementales. Ces procédures sont complétées dans 37% des Pays d'art et d'histoire par une charte paysagère, outil non prescriptif à disposition des communes ou des intercommunalités. Dans le cadre de ces documents, les UDAP et CAUE constituent des relais afin de délivrer conseils et informations auprès des habitants et des services des collectivités territoriales dans plus de 60% des territoires labellisés. Les UDAP, par l'intermédiaire de l'Architecte des bâtiments de France, et les CAUE sont des acteurs incontournables de la rédaction et de la finalisation des chartes architecturales et paysagères. Les collaborations avec les CAUE peuvent être particulièrement

développées. C'est notamment le cas dans le Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour qui diffuse et met en valeur sa charte architecturale et paysagère élaborée en 2006 par le CAUE du Cantal. De plus, les deux partenaires ont réalisé une brochure thématique « Les chemins de l'eau » et assurent le suivi des dossiers des porteurs de projet pour les demandes de subvention communautaire ou auprès de la Fondation du patrimoine dans le cadre de l'Opération programmée de l'amélioration de l'habitat intercommunale.

Les dispositifs de gestion et de protection



Le Pays d'art et d'histoire peut aussi s'affirmer comme l'intermédiaire entre les services du CAUE, de l'UDAP et les habitants. En ce sens, des visites de terrain avec le CAUE ou l'UDAP sont organisées ainsi que des permanences gratuites pour les habitants depuis janvier 2004 avec le CAUE du Cantal et depuis 2015 avec l'UDAP.

Dans un autre registre, les CAUE peuvent proposer un soutien logistique à la mise en place de projet impliquant les habitants et usagers des patrimoines, à l'image du partenariat réalisé entre le CAUE du Calvados et le Pays d'art et d'histoire d'Auge avec le lancement d'un appel à idées sur l'architecture et l'urbanisme des extensions de bourg et la réalisation d'une exposition itinérante.

2. LES OUTILS DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

L'analyse des résultats permet de différencier trois types d'outils appliqués aux patrimoines naturels qui, très souvent, se superposent.

a. Les inventaires et conventionnements

La notion de paysage constitue l'une des préoccupations majeures des Pays d'art et d'histoire. De fait, **l'inventaire du patrimoine naturel se traduit par l'existence d'une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique** (ZNIEFF) dans 76% des cas. Cet outil étant devenu un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature, il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière...).

Le volet préservation du patrimoine naturel se traduit par une forte récurrence des zones Natura 2000 dans 94% des Pays d'art et d'histoire, afin de développer une

Protection	Nombre de Pays d'art et d'histoire ayant indiqué avoir ces outils	%
Parc national	7	13%
Parc naturel régional	18	33%
Réserve naturelle régionale et nationale	18	33%
Sites classés/inscrits	46	85%
Espace concerné par le Conservatoire du littoral	5	9%
ZNIEFF/ZICO/ZPS	41	76%
Site Ramsar	3	6%
Natura 2000	51	94%
Espace naturel sensible	20	37%
Autre (Arrêté de Biotope)	1	2%

gestion durable des espaces naturels par voie contractuelle. Ces zones visent à harmoniser les pratiques du territoire (agricoles, forestières, sportives...) avec les objectifs de conservation de la biodiversité fixés pour chaque site dans un document de référence.

Enfin, 18 Pays d'art et d'histoire partagent leur périmètre avec un Parc naturel régional, soit 33% des Pays labellisés. Cette superposition des outils illustre à la fois l'intérêt du patrimoine bâti et naturel ainsi que l'engagement des élus, associations et habitants dans la définition d'une charte alliant préservation, développement économique et valorisation du patrimoine local.

b. Les outils réglementaires

La présence de patrimoine naturel exceptionnel, sur le plan de la biodiversité et de la géodiversité dans les Pays d'art et d'histoire s'exprime par la **présence d'outils réglementaires forts**, à savoir 33% de Réserves naturelles régionales et nationales et 13% de Parcs nationaux.

Par son omniprésence, le patrimoine naturel fait logiquement l'objet d'une protection au titre des sites classés ou inscrits, plus ancienne procédure permettant la préservation du patrimoine naturel, dans 85% des Pays d'art et d'histoire.

c. La maîtrise foncière

En termes de maîtrise foncière, l'outil plébiscité par les Conseils départementaux est l'Espace naturel sensible, présent dans les Pays d'art et d'histoire à 37%. **L'ensemble des Pays d'art et d'histoire littoraux sondés compte un ou plusieurs espaces gérés par le Conservatoire du littoral.**

3. ÉLABORATION ET MÉDIATION DES OUTILS D'URBANISME PATRIMONIAL

Près de la moitié des Pays d'art et d'histoire étudiés sont associés aux travaux des collectivités sur les outils d'urbanisme patrimonial, le plus souvent pour l'élaboration d'AVAP et de PLU.

Ils participent aux commissions et aux groupes de travail pour apporter expertise et conseils sur le diagnostic patrimonial.

Ils sont associés à la mise en valeur des patrimoines concernés par les documents d'urbanisme, la pédagogie et la médiation auprès des habitants. **Ainsi, le Pays d'art et d'histoire du Châtelleraudais est partie prenante dans l'élaboration de l'AVAP.** L'animateur de l'architecture et du patrimoine participe à la commission locale, aux comités techniques et aux nombreuses réunions de terrain avec le cabinet d'étude. Il mène également un travail de recherche pour le diagnostic patrimonial.



Balade à Châtelleraudais dans le périmètre de l'AVAP afin sensibiliser les habitants aux futures prescriptions.



Deux ateliers proposés aux élèves du collège de Saint-Léonard de Noblat par le PAH Monts et Barrages permettent de comprendre l'évolution urbaine de la ville et de participer à son réaménagement futur.

En termes de sensibilisation, le Pays d'art et d'histoire organise des café-archi visant à créer un débat entre les habitants et l'architecte des bâtiments de France dans un cadre non officiel qui facilite et encourage les échanges. Des balades dans le périmètre de l'AVAP et des visites de chantiers permettent aussi de sensibiliser les citoyens à leur propre patrimoine et éclairer les choix pris par le législateur.

La sensibilisation du jeune public aux outils d'urbanisme patrimonial constitue également l'un des engagements des Pays d'art et d'histoire. **Le projet « Raconte-moi le secteur sauvegardé de Saint-Léonard de Noblat » mené**

par le Pays d'art et d'histoire Monts et Barrages avec des classes de 6^e à la 3^e du collège de la ville constitue un bel exemple. Les élèves ont découvert l'histoire de la ville, son évolution du Moyen Âge à nos jours, à l'aide de dossiers documentaires et d'une maquette évolutive grand format. L'accent a été mis sur la qualité architecturale des maisons et des édifices principaux de la ville (collégiale, ancien couvent...) avec un inventaire et des séances d'observation, dont une avec l'architecte du patrimoine en charge du PSMV. Les collégiens ont ensuite réalisé leur propre aménagement urbain avec le réaménagement virtuel d'une place et ont questionné la notion de protection et de conservation du patrimoine avec un représentant de l'UDAP.

VIII.

LES PAYS D'ART ET D'HISTOIRE
AU CŒUR DES PARTENARIATSLes partenaires
institutionnels
et culturels

La Direction régionale des affaires culturelles constitue le premier partenaire de chaque Pays d'art et d'histoire. Elle assure le suivi des actions des territoires labellisés et veille au respect des engagements inscrits dans les conventions Pays d'art et d'histoire. Elle participe au fonctionnement des actions et au poste de l'animateur de l'architecture et du patrimoine.

Le Conseil régional est un partenaire pour plus de 75% des Pays d'art et d'histoire. Depuis 2005 et le transfert de la compétence en matière d'inventaire patrimonial aux conseils régionaux, ces derniers sont particulièrement engagés dans les politiques patrimoniales et touristiques. L'ancienne région Poitou-Charentes a été pionnière avec une contractualisation autour de projets culturels portés par les Villes et Pays d'art et d'histoire du territoire. La région Occitanie accompagne également la politique Villes et Pays d'art et d'histoire par des conventionnements avec les territoires et un partenariat avec Sites et Cités remarquables de France initié en 2008.

Les Services régionaux de l'Inventaire se sont fortement engagés avec les Villes et Pays d'art et d'histoire.



Ancien couvent des Carmes de Pavie étudié dans le cadre d'une mission d'inventaire à l'échelle du PAH du Grand Auch.

Vingt-deux Pays d'art et d'histoire contractualisent avec leur Conseil régional à l'image de Rodez Agglomération, du Grand Auch, de l'île de Ré, du Pays d'Epinal, de la Vallée du Loir, du Vignoble Nantais, de Montbéliard ou encore de la Région de Guebwiller. Dans certains territoires comme le Confolentais, le travail d'inventaire a précédé le projet de Pays d'art et d'histoire et a contribué à sa création.

Enfin, les politiques « Bourgs-Centres » portées par les Régions favorisent aussi ces partenariats.

Les Conseils départementaux constituent dans 60% des Pays d'art et d'histoire étudiés un partenaire qui, en plus de maintenir ou développer des actions à destination des publics, peut contribuer aux missions d'inventaire. Certains Conseils départementaux peuvent être impliqués plus fortement dans le fonctionnement ou le portage d'un Pays d'art et d'histoire, comme c'est le cas pour les PAH de Coëvrons Mayenne, de l'Angoumois ou des Hautes Vallées de Savoie.

Enfin, par la nature de leurs actions, les Pays d'art et d'histoire travaillent majoritairement avec les établissements culturels du territoire : les musées, les archives, les bibliothèques ou les théâtres. Ces collaborations sont formalisées par une convention de partenariat dans 20% des Pays d'art et d'histoire. Dans le Pays d'art et d'histoire d'Issoire Val d'Allier Sud, une convention a été



Au Puy en Velay, le CIAP installé dans l'ancien Hôtel Dieu expose sur deux niveaux l'histoire du territoire, ses édifices et ses paysages. Des maquettes tactiles, douches sonores, carrés magiques et objets d'art participent au parcours ludique et interactif de l'espace.

signée avec la scène nationale de Clermont-Ferrand afin d'assurer la programmation de spectacles décentralisés. Si la mise en place de conventions sert principalement la programmation de visites ou de spectacles, elles peuvent également permettre à des Pays d'art et d'histoire d'étendre leur réseau. Ainsi le Pays d'art et d'histoire du Puy-en-Velay par le biais d'une convention de prêts d'objets avec le musée Crozatier, le musée du Louvre, le Centre international de recherche sur le verre et les arts plastiques et le Museum national d'histoire naturelle, a pu enrichir le parcours de visite proposé dans son centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

1. LES PARTENAIRES TOURISTIQUES

Les liens avec les structures touristiques sont importants au niveau local. Plus de 75% des Pays d'art et d'histoire ont initié des coopérations avec les offices de tourisme du territoire et les offices de tourisme limitrophes. Dans une moindre mesure, les comités départementaux et régionaux du tourisme constituent des partenaires engagés dans la promotion de l'offre des Pays d'art et d'histoire.

Près de la moitié des Pays d'art et d'histoire coopérant avec des offices de tourisme ont signé des conventions de partenariat qui concernent essentiellement :

1. La promotion, la commercialisation et la vente des prestations du Pays d'art et d'histoire,
2. La mise à disposition de guides-conférenciers,
3. La mise en place de la programmation.

Au-delà de ces aspects, la coopération entre Pays d'art et d'histoire et offices de tourisme se traduit par une participation aux groupes de travail respectifs de chacune des

structures dans 47% des territoires étudiés. C'est le cas du Pays d'art et d'histoire de la Région de Guebwiller qui organise des réunions mensuelles réunissant acteurs du patrimoine et du tourisme du territoire. Suivant cette logique, l'animateur de l'architecture et du patrimoine assiste au comité directeur de l'office de tourisme et le directeur de l'office de tourisme participe au comité de pilotage du Pays d'art et d'histoire. Il en est de même en Châtelleraudais où l'animateur de l'architecture et du patrimoine fait partie du comité de direction de l'office de tourisme en tant que personne qualifiée pour les sites touristiques et patrimoniaux.

Conventions et groupes de travail assurent la mise en place d'actions communes entre les Pays d'art et d'histoire et les structures touristiques. La coordination entre les acteurs d'un même territoire permet de rendre lisible et visible une offre qualitative produite par des Pays d'art et d'histoire dont le cœur de métier et la vocation première ne sont pas la promotion ou l'accueil, mais la connaissance des patrimoines et leur valorisation. C'est ainsi que le Pays d'art et d'histoire d'Epinal, cœur des Vosges apporte à l'office de tourisme son expertise scientifique tandis que l'office de tourisme prend en charge la communication et la commercialisation de ses manifestations.

Cette collaboration peut s'étendre à une prise en charge commune des coûts ou à des échanges de bonnes pratiques comme dans le Pays d'art et d'histoire de Mende et Lot en Gévaudan où le programme du territoire inclut les visites guidées proposées par les offices de tourisme, ces derniers diffusant les événements du Pays d'art et d'histoire sur leurs sites internet et leurs réseaux. Dans le même temps, le Pays d'art et d'histoire prend à sa charge la conception graphique des publications « Laissez-vous conter » alors que les frais d'impression sont pris en charge par les offices de tourisme.

Enfin, la captation de nouveaux publics, et donc la diversification, voire l'augmentation, des recettes, peut aussi s'inscrire dans des partenariats à l'image du Pays d'art et d'histoire d'Amiens Métropole et de son office de tourisme qui travaillent ensemble sur le contenu des programmes liés au tourisme d'affaires de la métropole.

2. LES PARTENAIRES DE PROTECTION DU PATRIMOINE ET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

a. Les Parcs nationaux

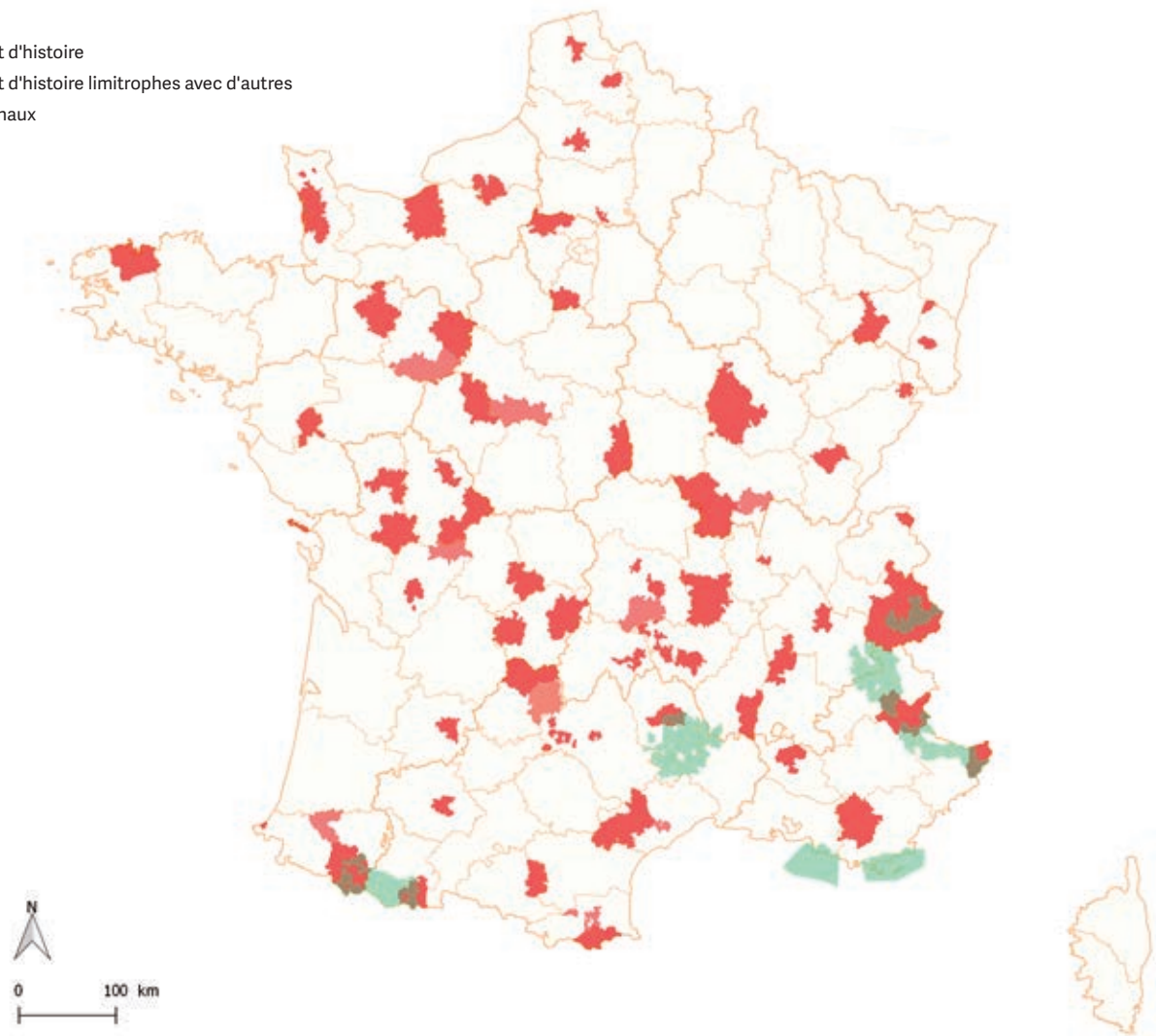
Au nombre de dix, les Parcs nationaux contribuent à l'image culturelle de marque de la France au même titre que les équipements les plus prestigieux. Ils jouissent auprès de tous les publics d'une valeur symbolique très forte. Reconnus au niveau international comme des territoires d'exception, ils offrent une combinaison d'espaces terrestres et maritimes remarquables et un mode de gouvernance et de gestion qui leur permettent d'en préserver les richesses. Ils représentent 9,5% du territoire français.

Les périmètres de 6 Parcs nationaux se superposent à ceux de 7 Pays d'art et d'histoire.

Parc national	Pays d'art et d'histoire
Cévennes	Mende et Lot en Gévaudan
Ecrins	Serre-Ponçon Ubaye Durance
Mercantour	Serre-Ponçon Ubaye Durance Vallées Roya et Bévère
Pyénées	Pyénées Béarnaises Vallée d'Aure et du Louron
Réunion	Portes du Sud
Vanoise	Hautes Vallées de Savoie

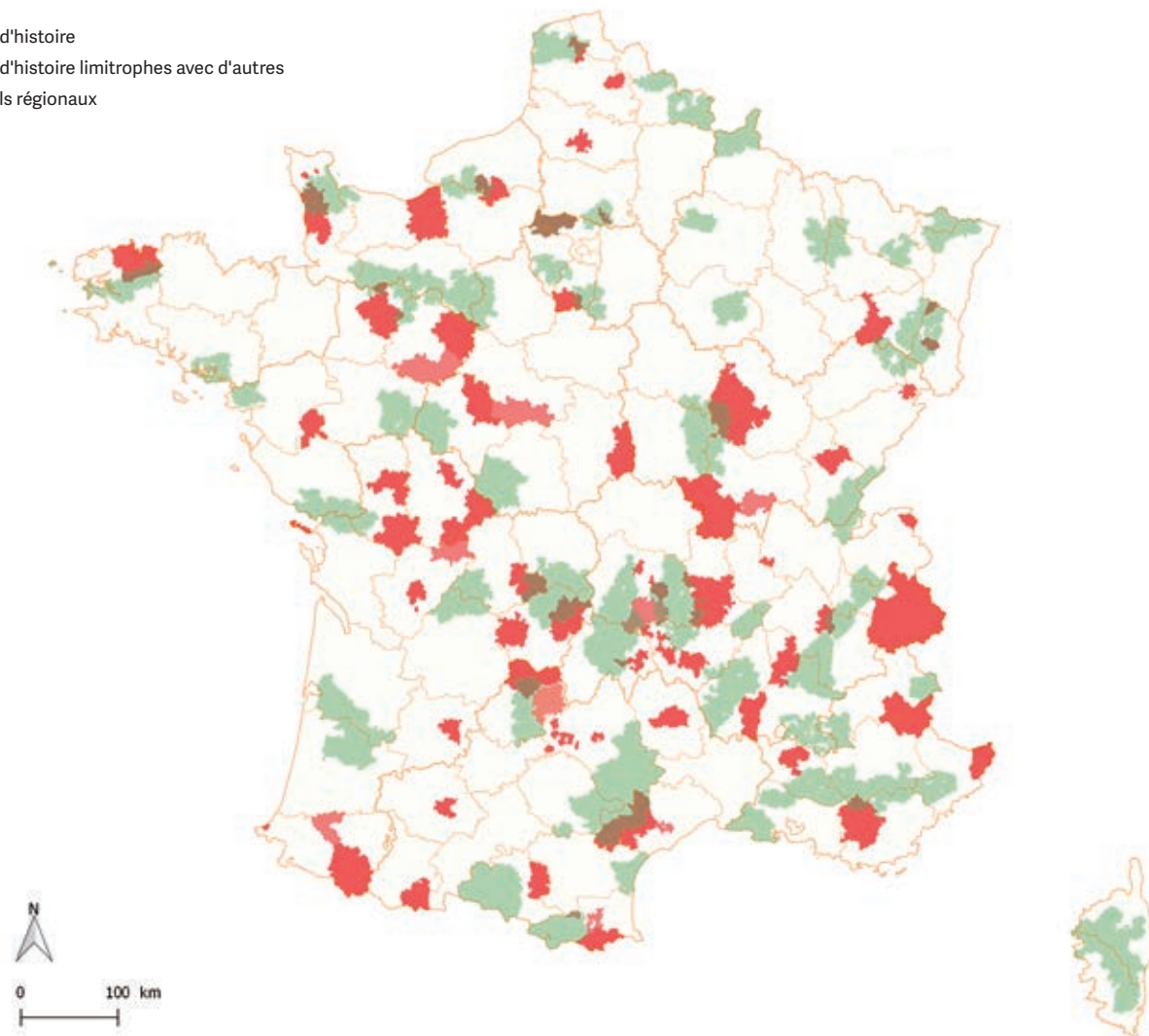
Les Pays d'art et d'histoire et les Parcs nationaux

- Pays d'art et d'histoire
- Pays d'art et d'histoire limitrophes avec d'autres
- Parcs nationaux



Les Pays d'art et d'histoire et les Parcs naturels régionaux

- Pays d'art et d'histoire
- Pays d'art et d'histoire limitrophes avec d'autres
- Parcs naturels régionaux



Tous les Pays d'art et d'histoire concernés réalisent des actions en commun avec les Parcs nationaux.

Cependant, seuls le Parc national des Pyrénées et le Pays d'art et d'histoire Vallées d'Aure et du Louron ont signé une convention pour développer des actions communes : circuits historiques dans les villages, expositions itinérantes avec les habitants ou encore outils de médiation pour le public en situation de handicap. Toujours sur la chaîne pyrénéenne, le Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Béarnaises et le Parc national des Pyrénées ont collaboré à la réalisation de parcours d'interprétation dans les villages, des visites à deux voix, la formation des agents du Parc et des membres du pôle de guides-conférenciers et des ambassadeurs.

Enfin, le Pays d'art et d'histoire Serre-Ponçon Ubaye est un cas unique par sa situation à cheval sur le périmètre de deux Parc nationaux : le Mercantour et les Ecrins. De forts partenariats ont été développés entre ces structures, essentiellement autour de la thématique de la sensibilisation aux paysages surtout auprès des scolaires. Le service du Pays d'art et d'histoire a réalisé avec des scolaires un abécédaire du paysage dont les définitions ont été proposées par les enfants. Les deux parcs ont contribué à cette initiative en réalisant la photothèque du projet.

b. Les Parcs naturels régionaux

Les Parcs naturels régionaux ont été créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités.

Ils regroupent des territoires à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé

Parc naturel régional	Pays d'art et d'histoire sur le périmètre d'un Parc naturel régional
Armorique	Baie de Morlaix
Ballon des Vosges	Région de Guebwiller Epinal Cœur des Vosges Val d'argent
Boucle de la Seine Normande	Métropole Rouen Normandie
Causses du Quercy	Causses et Vallée de la Dordogne
Caps et Marais d'Opale	Saint-Omer
Chartreuse	Voironnais
Gâtinais français	Etampois
Haut-Languedoc	Haut-Languedoc et Vignobles
Livradois-Forez	Billom Saint-Dier Forez Haut-Allier Issoire Val d'Allier Sud
Marais du Cotentin	Clos du Cotentin Coutançais
Millesvaches en Limousin	Hautes-Terres Corrésiennes et Ventadour Monts et Barrages
Morvan	Auxois Morvan
Normandie-Maine	Coëvrons-Mayenne
Oise-Pays de France	Senlis à Ermenonville
Pyrénées Catalanes	Vallée de la Tet
Verdon	Provence Verte
Vexin français	Vexin français
Volcans d'Auvergne	Issoire Val d'Allier Sud Saint-Flour

sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. Le projet du Parc prend forme dans sa charte établie pour une durée de 15 ans. En 2016, 51 Parcs naturels régionaux s'étendent sur 15% du territoire français. Ils regroupent plus de 4 300 communes et environ 4 millions d'habitants.

Les périmètres de 18 Parcs naturels régionaux se superposent à ceux de 26 Pays d'art et d'histoire, dont 15 ont répondu à l'étude. Sept d'entre eux ont développé des actions avec les Parcs naturels régionaux. Un seul conventionnement a été relevé entre le Pays d'art et d'histoire de Métropole Rouen Normandie et le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande. **Les thèmes et actions développées en commun concernent principalement le patrimoine naturel et les paysages, le patrimoine bâti, la biodiversité, l'éducation ou encore l'urbanisme.**

C'est dans ce contexte que le Pays d'art et d'histoire de Billom Saint-Dier a créé un partenariat avec le Parc naturel régional du Livradois-Forez et le CAUE afin d'organiser des séminaires à destination des élus, sur la notion de patrimoine et de paysage, à l'occasion de la création d'un PLUi. Une rencontre a été organisée dans le Pays d'art et d'histoire voisin d'Issoire Val d'Allier Sud avec le maire d'une commune ayant réalisé l'aménagement de son bourg. Ces temps d'échanges ont ensuite été déclinés avec la population.

Il ressort également la nécessité de mutualiser les compétences humaines, les équipements et moyens techniques et les dispositifs à destination des publics à l'image de la signalétique patrimoniale. **Les Parcs naturels régionaux peuvent également constituer des pôles d'appui pour l'ingénierie des projets de candidature au label Pays d'art et d'histoire.** Ainsi, le Parc naturel régional Oise-Pays de

ZOOM

Labellisé en 2014, le **Pays d'art et d'histoire du Vexin Français** est le seul Pays d'art et d'histoire dont la structure porteuse est un Parc naturel régional. Sa labellisation a permis de faire du patrimoine une priorité pour le Parc en initiant une véritable réflexion politique autour de la stratégie culturelle et patrimoniale territoriale.

La présence d'un service dédié au label Pays d'art et d'histoire au sein du Parc naturel régional a permis de mutualiser le service éducatif qui possède une grande expérience de l'accueil du jeune public et d'élargir son programme d'actions vers des champs plus patrimoniaux. En accord avec la convention Pays d'art et d'histoire, les actions de médiation sont réalisées par des guides-

conférenciers engagés à la vacation. Le Parc possède en parallèle ses propres guides, notamment des guides de parc, mais qui ne bénéficient pas du statut de guide-conférencier.

La transversalité des profils des équipes du Parc naturel régional permet d'impliquer le service en charge du label dans les différents projets du territoire. Le Pays d'art et d'histoire et le service urbanisme du Parc ont ainsi travaillé ensemble pour la réalisation d'un atlas du patrimoine bâti. Cet outil d'identification a été pensé à destination des communes qui sont actuellement en train de réaliser leur Plan local d'urbanisme, soit une quarantaine de communes.

France a participé à l'élaboration du dossier de candidature du Pays d'art et d'histoire de Senlis à Ermenonville. Le Parc a accueilli dans son équipe la personne en charge de l'élaboration du dossier de candidature dont le financement était assuré par les communes candidates au label.

La superposition importante des périmètres des Parcs naturels régionaux et des Pays d'art et d'histoire illustre la convergence de ces dispositifs et la complémentarité des patrimoines dont ils ont prioritairement la charge : patrimoine bâti, patrimoine naturel, patrimoine immatériel, pratiques culturelles jusqu'au traitement des paysages.

c. Les Grands Sites de France

Un Grand site de France est un espace remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, dont la dimension nationale est reconnue par un classement d'une partie significative du territoire au titre de la loi de 1930. Il accueille un large public et nécessite une démarche partenariale de gestion durable et concertée pour en conserver la valeur et l'attrait. Les Grands Sites de France dépendent du ministère de la Transition écologique et solidaire et sont au nombre de 17 sites labellisés et 24 en cours de candidature.

Seuls deux Grands Sites se situent sur le périmètre d'un Pays d'art et d'histoire, à savoir Sainte-Victoire dans le Pays d'art et d'histoire de la Provence Verte et le Massif du Canigó dans le Pays d'art et d'histoire des Vallées Catalanes du Tech et du Ter et celui de la Vallée de la Tet. Bien qu'aucune convention de partenariat ne soit signée entre ces structures, des collaborations existent. Dans le cadre de la Stratégie Canigó 2020, le Syndicat Mixte Canigó Grand Site s'est engagé à la réalisation



Saint-Laurent-de-Cerdans, l'une des 31 communes du PAH des Vallées catalanes du Tech et du Ter se caractérise par sa proximité immédiate avec le Massif du Canigó.

du Schéma directeur d'interprétation et de valorisation du patrimoine culturel du massif. Le comité technique associé à cette démarche le Département, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes et les deux Pays d'Art et d'Histoire de la Vallée de la Tet et des Vallées du Tech et du Ter afin de bénéficier de leur expertise patrimoniale.

d. Les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

Sur les 1073 biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, la France en compte 42. 15 des Pays

d'art et d'histoire étudiés comportent un bien inscrit. Le bien le plus présent est celui des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle qui traverse 8 Pays d'art et d'histoire. Certains Pays d'art et d'histoire prennent en charge la valorisation du bien inscrit, c'est notamment le cas à Amiens Métropole par la réalisation de visites-conférences ou la mise à disposition d'audioguides afin de découvrir la cathédrale et le beffroi.

Pour la préservation des espaces naturels, l'UNESCO a également créé deux dispositifs. Les *Géoparks* pensés comme des espaces géographiques unifiés, où les sites et les paysages de portée géologique internationale sont gérés selon un concept global de protection, d'éducation et de développement durable, et les réserves de biosphère conçues comme des zones comprenant des écosystèmes terrestres, marins et côtiers qui favorisent des solutions conciliant la conservation de la biodiversité et son utilisation durable.

Trois Pays d'art et d'histoire s'inscrivent dans les périmètres d'un espace naturel protégé par l'UNESCO : le PAH de la Vallée d'Abondance (Géopark Chablais), le PAH Causses et Vallée de la Dordogne et le PAH Hautes Terres Corrésiennes et de Ventadour (biosphère de la Vallée de la Dordogne).

e. Les monuments nationaux

Le Centre des monuments nationaux gère une centaine de monuments et sites. Il a pour but de conserver, restaurer, entretenir et faire vivre les monuments et les collections placés sous sa responsabilité. Des opérations visant à prévenir leur dégradation et à étendre leur durée de vie sont conduites sous le contrôle scientifique et technique des services du ministère de la Culture.

Biens inscrits au Patrimoine mondial	Pays d'art et d'histoire ayant un bien inscrit sur son territoire
Abbatiale de Saint-Savin sur Gartempe	Montmorillonnais
Abbaye cistercienne de Fontenay	Auxois
Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais	Lens-Liévin
Cathédrale et beffroi d'Amiens	Amiens Métropole
Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle	Vallées d'Aure et du Louron Béarn des Gaves Grand Auch Puy-en-Velay Pyrénées Béarnaises Causses et Vallée de la Dordogne Monts-et-Barrages Mellois en Poitou
Fortifications de Vauban	Ile de Ré
Les Causses et les Cévennes	Mende et Lot en Gévaudan
Val de Loire	Loire Touraine

Sur la centaine de sites gérés par le Centre des monuments nationaux, 8 s'inscrivent dans le périmètre de 7 Pays d'art et d'histoire.

Monument national	Pays d'art et d'histoire qui ont un Monument national	Partenariat conventionné
Abbaye de Cluny	Entre Cluny et Tournus	Oui
Cairn de Barnenez	Morlaix	
Château de Bussy Rabutin	Auxois	Oui
Château de Castelnaud-Bretenoux	Causses et Vallée de la Dordogne	Oui
Château de Montal	Causses et Vallée de la Dordogne	Oui
Château d'Assier	Grand Figeac Vallée du Lot et du Célé	
Cloître de Notre-Dame de France	Puy-en-Velay	
Monastère de Saorge	Vallées Roya et Bévéra	

La moitié de ces Pays d'art et d'histoire étudiés ont signé une convention avec le ou les monuments nationaux de leur territoire. Ces conventions, telles celles signées par le PAH de l'Auxois Morvan et le PAH Causses et Vallée de la Dordogne, permettent la mutualisation des guides-conférenciers et la mise en place de projets en commun.

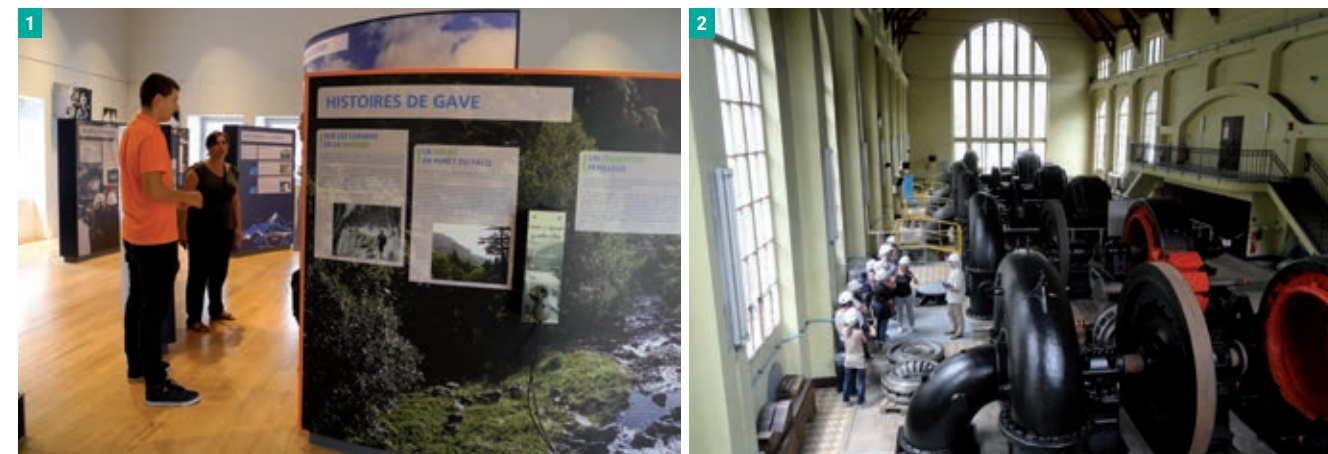
Le PAH Causses et Vallée de la Dordogne a ainsi développé depuis 2013 un programme de visites guidées dans les châteaux de Castelnaud-Bretenoux et de Montal comprenant des visites contées, des visites-cirque en nocturne et des visites musicales en nocturne dans le cadre du festival de Saint-Céré.

3. LES PARTENAIRES PRIVÉS, L'EXEMPLE D'EDF

Les nouvelles logiques de partenariats à l'échelle des territoires conduisent les Pays d'art et d'histoire à initier des collaborations avec des acteurs du secteur privé propriétaires ou gestionnaires d'éléments patrimoniaux remarquables, tant au niveau architectural que paysager. Depuis plusieurs années, l'engagement porté par EDF pour la valorisation de ses sites de production d'énergie, essentiellement hydrauliques, mais aussi de ses centres d'information du public (CIP), a été à l'origine de conventionnements avec des Pays d'art et d'histoire afin de construire des projets de valorisation communs.

Sur la chaîne pyrénéenne, deux territoires labellisés travaillent avec les équipes d'EDF. Le Pays d'art et d'histoire d'Aure et du Louron et EDF Hydraulique Garonne ont signé une convention de partenariat dont les axes principaux portent sur la communication, la signalétique interprétative, la mise en place de circuits sur la thématique de l'hydro-électricité et la médiation auprès du jeune public. Ils ont réalisé des expositions sur le patrimoine architectural et industriel ainsi qu'un livret patrimoine « Le patrimoine des Vallée d'Aure et du Louron » recensant tous les sites et espaces muséographiques du territoire. L'animation de l'espace d'information EDF de la centrale de Saint-Lary est aussi au cœur du partenariat en lien avec la communauté de communes de Vielle-Aure qui gère le planning des visites par le biais de l'office de tourisme et met à disposition un guide formé par le Pays d'art et d'histoire et les équipes d'EDF aux spécificités du patrimoine industriel et de la production d'énergie.

A Oloron-Sainte-Marie, EDF a ouvert un espace d'information sur le thème de l'hydroélectricité, la biodiversité et du développement durable qui s'inscrit dans la dynamique territoriale portée par le Pays d'art et d'histoire des



1. Scénographie de l'Espace EDF d'Oloron-Sainte-Marie pensée en complémentarité avec celle du CIAP du PAH des Pyrénées Béarnaises.

2. Visite guidée de la centrale hydraulique d'Avrieux proposée par le PAH des Hautes-Vallées de la Savoie en partenariat avec EDF.

Pyrénées Béarnaises. Un même scénographe a été retenu pour la réalisation de l'espace EDF et du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine avec un travail de coordination et de complémentarité initié sur les contenus des deux espaces et une gestion concertée des plannings et calendriers d'ouverture.

L'objectif d'EDF est ici de faire du projet d'Oloron-Sainte-Marie un site pilote emblématique de la démarche de valorisation patrimoniale et partenariale d'EDF, et de le positionner comme la première déclinaison d'un Espace EDF dans la vallée. L'ouverture, l'accueil et l'animation de cet espace sont assurés conjointement par le Pays d'art et d'histoire et EDF. Le Pays d'art et d'histoire participe à la promotion de l'espace EDF en l'incluant dans son réseau d'interprétation de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées Béarnaises et en l'associant aux manifestations nationales, régionales ou locales.

EDF assure l'entretien de l'espace, le fonctionnement des outils présentés et participe à la formation des personnels d'accueil.

Dans les Alpes, le Pays d'art et d'histoire des Hautes-Vallées de la Savoie a construit un partenariat avec EDF. Un itinéraire : « Les chemins de l'hydroélectricité », permet de découvrir *in situ* les spécificités des installations et des paysages liés à l'hydroélectricité. Des visites-guidées menées par des guides-conférenciers du Pays d'art et d'histoire, préalablement formés et sensibilisés par les équipes d'EDF, sont réalisées dans 13 centrales en fonctionnement. Ces collaborations se sont aussi traduites par la réalisation d'une exposition photographique dans le Beaufortain et à la Bâthie et par l'édition d'un livre de photographies « Du torrent au courant, des barrages et des hommes en Savoie » aux éditions Actes Sud.

Ces trois cas de figures montrent comment les partenariats public-privé peuvent aboutir à une meilleure structuration de l'offre patrimoniale, à une plus grande lisibilité territoriale et au développement d'échanges entre des entités installées sur un même territoire au service de la sensibilisation des publics.

4. LES COOPÉRATIONS : DES PARTENARIATS INTERTERRITORIAUX, TRANSFRONTALIERS ET TRANSNATIONAUX

15 Pays d'art et d'histoire sont concernés par une coopération. 9 coopérations sont interterritoriales, 6 sont transfrontalières et 4 transnationales. Elles s'étendent sur des durées allant essentiellement de 2 à 5 ans, et peuvent être renouvelables à la fin du premier contrat et s'appuient sur des financements européens (LEADER,

FEDER, FEADER). Leurs objectifs sont multiples : développer des projets communs, sauvegarder et valoriser le patrimoine, soutenir le développement touristique et de partager la méthodologie et les expériences.

Les coopérations interterritoriales concernent essentiellement des projets construits avec d'autres territoires labellisés. Le Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois coopère avec le Pays d'art et d'histoire du Revermont depuis 2014 dans le cadre d'un partage méthodologique sur le thème « Concilier la sauvegarde du patrimoine et la réhabilitation énergétique ». De plus, des Pays d'art et d'histoire bénéficiant des financements LEADER peuvent initier des projets structurants dans le cadre du Programme de Développement Rural destiné à financer des projets pilotes en milieu périurbain et rural par les Fonds Européens Agricoles de la Politique Agricole

ZOOM

Le **Pays d'art et d'histoire Loire Val d'Aubois** est devenu en 2013 membre du réseau *European Route of Industrial Heritage* (ERIH) constituant le plus important regroupement d'information sur l'histoire européenne de l'industrie et d'offre contemporaine de loisirs et de voyages dans les anciens sites industriels. La Halle à charbon de l'ancienne forge de Grossouvre constitue aujourd'hui l'un des 3 points d'ancrage de l'ERIH en France sur 90 lieux en Europe, aux côtés de la Cité internationale de la dentelle et de la mode de Calais et la mine, musée du Carreau Wendel de la Petite-Rosselle.

La Halle de Grossouvre, construite entre 1841 et 1844, est la composante d'un site industriel ancien hérité du XVI^e siècle. Classée Monument historique en 1999,

elle s'inspire notamment des halles galloises datant du début du XIX^e, aujourd'hui détruites, et constitue l'une des plus importantes opérations conduites par le Pays avec l'appui de différents partenaires (Union Européenne, État Français, Région Centre-Val de Loire, Département du Cher et le groupe Imerys). Sa réhabilitation, lancée en 2003 par le Conseil général du Cher, s'inscrit dans un projet global de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine industriel ancien du Val d'Aubois. Inauguré en 2009, la halle, baptisée en 2010 « L'Espace Métal », offre désormais aux visiteurs de tout âge, une plongée dans l'univers des forges du Val d'Aubois : techniques, matières premières, produits et transformation de la matière.



La Halle à charbons de Grossouvre, ouverte au public en 2009 sous le nom d'Espace Métal, dans le PAH Loire Val d'Aubois est l'un des points d'ancrage du réseau de l'*European Route of Industrial Heritage* en France.

Commune. C'est ainsi que le Pays d'art et d'histoire du Vignoble Nantais a construit une coopération interterritoriale avec 3 autres territoires LEADER : Loire en Layon, Saumurois (incluant une Ville d'art et d'histoire) et Loire Touraine (porteur d'un Pays d'art et d'histoire). Cette coopération traite de l'identité viticole pour le développement de l'œnotourisme dans les territoires de vignobles, la mise en valeur de la diversité et de la richesse des patrimoines vitivinicoles au travers d'actions communes ou associées. Ce programme se traduit par des actions à destination du jeune public et la valorisation du paysage viticole et ligérien. Chaque territoire est porteur d'une action spécifique.

Les Vallées catalanes du Tech et du Ter et les Estuaires Maroni-Mana sont des Pays d'art et d'histoire transfrontaliers, l'un sur la France et l'Espagne et l'autre sur la France et le Surinam. D'autres coopérations transfrontalières s'appuient sur des partenariats plus ponctuels dans le cadre du programme européen Interreg. Ce dernier vise à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement. En ce sens, le Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer a construit à partir de 2010 le programme Murailles & Jardins (2010) : sur le programme des deux mers (France/Grande-Bretagne/Belgique/Pays-Bas) avec des régions anglaises, la province de Flandre occidentale, les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais et des villes françaises, anglaises, belges et hollandaises (Chatham, Bruges, Ypres, Furnes, Anvers, Flessingues, Helvoetsluis, Gravelines, Lille, Bergues...). Ce programme a pour objectif la valorisation des espaces naturels en milieu fortifié par leur restauration, la mise en place d'un outil de gestion écologique des sites fortifiés et le développement d'outils de médiation et de communication.

Enfin, les coopérations transnationales relevées lors de l'étude concernent des pays comme le Royaume-Uni et l'Estonie (Vallée du Loir), la Roumanie (Revermont), ou s'appuient sur des réseaux européens déjà constitués comme l'European Route of Industrial Heritage (Loire Val d'Aubois).

Panorama chiffres PAH par années

Nom du Pays	Année de labellisation	Extension du PAH	Extension VAH en PAH	Superficie (km ²)	Nombre de communes	Nombre de Communautés de communes	Nombre d'habitants	Densité de population (hab/km ²)
Montmorillonnais	1987			1 721	47	2	34279	20
Coutançais	1989			1 146	99	8	71000	62
Voironnais	1991	2013		378	34	1	94000	249
Hautes Vallées de Savoie	1992	2006		4 500	116	12	110000	24
Montbéliard	1992			179	29	1	117614	657
Bastides de Rouergue	1992	2006/2016		287	8	0	18551	65
Parthenay-Gâtine	1993	2014		836	39	1	38628	46
Angoumois	1997		1997 (VAH 1987)	323	43	1	119212	369
Haut-Allier	1998			209	26	8	19588	94
Perche Sarthois	1998			1 458	62	6	83861	58
Carpentras et Comtat Venaissin	1998			511	25	1	70000	137
Vallée de la Tet	1999			250	18	3	11444	46
Forez	1999	2006		2 013	133	8	175000	87
Monts et Barrages	1999			890	33	3	22900	26
Auge	1999			1 740	209	11	158000	91
Portes du Sud	2000			195	2	0	138502	710
Clos du Cotentin	2001		2001 (VAH 1992)	298	3	1	28647	96
Causses et Vallée de la Dordogne	2001	2016		1 280	83	1	48033	38

Nom du Pays	Année de labellisation	Extension du PAH	Extension VAH en PAH	Superficie (km ²)	Nombre de communes	Nombre de Communautés de communes	Nombre d'habitants	Densité de population (hab/km ²)
Vézère et Ardoise	2001	2012		836	46	4	55705	67
Pézenas	2002			132	8	1	17492	133
Vallée d'Abondance	2003			178	6	1	5205	29
Saint-Flour	2004			283	18	1	13200	47
Mende et Lot en Gévaudan	2004		2004 (VAH 1985)	592	22	5	21557	36
Val d'Argent	2005			108	4	1	10500	97
Coëvrons-Mayenne	2005			1 163	59	2	58905	51
Région de Guebwiller	2005	2013		161	19	1	35000	217
Vallée du Loir	2005			1 449	65	7	78000	54
Provence Verte	2005	2015		1 300	43	4	100000	77
Issoire Val d'Allier Sud	2005	2006		1 037	93	8	53317	51
Puy-en-Velay	2005			453	28	1	60000	132
Riom	2005		2005 (VAH 1985)	91	11	1	32000	352
Auxois Morvan	2006			2 990	219	10	58396	20
Morlaix	2006			1 350	61	4	130000	96
Charolais-Brionnais	2007			2 500	128	9	90559	36
Vallées d'Aure et du Louron	2008			686	48	5	7500	11
Lens-Lievin	2008			240	36	1	246946	1029

Nom du Pays	Année de labellisation	Extension du PAH	Extension VAH en PAH	Superficie (km ²)	Nombre de communes	Nombre de Communautés de communes	Nombre d'habitants	Densité de population (hab/km ²)
Dombes Saône-Vallée	2008	2017		86	19	1	19523	227
Confolentais	2008			646	26	1	13000	20
Pyrénées Cathares	2008			637	56	2	25943	41
Mellois en Poitou	2008			1289	85	4	47902	37
Loire Touraine	2008			1145	55	5	105000	92
Revermont Poligny Arbois Salins	2009			600	66	3	22571	38
Vallées Roya et Bévéra	2010			590	7	1	10000	17
Vallées Catalanes du Tech et du Ter	2010			969	31	3	38500	40
Billom Saint-Dier	2010	2013		210	17	1	11156	53
Loire Val d'Aubois	2010			1100	52	4	28350	26
Entre Cluny et Tournus	2010			600	69	4	30000	50
Béarn des Gaves	2010			647	67	4	36200	56
Serre-Ponçon Ubaye Durance	2011			1570	31	4	20000	13
Pyrénées Béarnaises	2011	2013	2011 (VAH 2006)	1 632,67	67	5	42686	26
Vignoble Nantais	2011			626	30	4	123451	197
Hautes Terres Corrésiennes et de Ventadour	2011			1190	46	3	34000	29
Vivarais Méridional	2011			839	38	4	50204	60
Grand Auch	2011			296	15	1	32000	108

Nom du Pays	Année de labellisation	Extension du PAH	Extension VAH en PAH	Superficie (km ²)	Nombre de communes	Nombre de Communautés de communes	Nombre d'habitants	Densité de population (hab/km ²)
Châtelleraudais	2011			378	13	1	54824	145
Métropole Rouen Normandie	2012		2012 (Rouen 2002/ Elbeuf 2008)	663	71	1	495000	747
Ile de Ré	2012			85	10	1	18000	212
Grand Villeneuvois	2012			335	19	1	50265	150
Amiens Métropole	2013		2013 (VAH 1992)	313	33	1	176189	563
Saint-Omer	2013		2013 (VAH 1997)	301	34	2	77400	257
Estuaire Maroni Mana	2013			1201	2	0	2117	2
Vexin Français	2014			700	99	7	98 403	141
Etampois	2014		2014 (VAH 2006)	475	38	1	50000	105
Vallée du Cher et du Romorantinais	2014			1270	53	3	82368	65
Rodez Agglomération	2014			188	8	1	55932	298
Epinal, Coeur des Vosges	2014			805	64	5	107 613	134
Senlis à Ermenonville	2015			87	4	3	17620	203
Baie de Saint-Jean-de-Luz et Ciboure	2015			26	2	1	20513	789
Valence Romans Agglomération	2016		2016 (VAH 1985)	850	51	1	218000	256
Haut Languedoc et Vignobles	2016			1850	100	7	77000	42
Grand Figeac Vallée du Lot et du Célé	2017		2017 (VAH 1990)	1103	92	1	45066	37

Liste des sigles

ANPP Association nationale des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des pays

AVAP Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine

CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CDT Comité départemental du tourisme

CIAP Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

CIP Centre d'information du public

CMN Centre des monuments nationaux

CRT Comité régional du tourisme

DRAC Direction régionale des affaires culturelles

DREAL Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EPCI Etablissement public de coopération intercommunale

FEADER Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER Fonds européen de développement régional

GIP Groupement d'intérêt public

GECT Groupement européen de coopération territoriale

LCAP Loi relative à la « liberté de création, à l'architecture et au patrimoine »

LEADER Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

PAH Pays d'art et d'histoire

Patrimoine du XX^e siècle Aujourd'hui devenu Architecture contemporaine remarquable suite à la loi LCAP

PETR Pôle d'équilibre territorial et rural

PLU Plan local d'urbanisme

PLUi Plan local d'urbanisme intercommunal

PNR Parc naturel régional

POS Plan d'occupation des sols

PSMV Plan de sauvegarde et de mise en valeur

PVAP Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine

RNU Règlement national d'urbanisme

SCoT Schéma de cohérence territoriale

SIVU Syndicat intercommunal à vocation unique

TAP Temps d'activités périscolaires

UDAP Unités départementales de l'architecture et du patrimoine

VAH Ville d'art et d'histoire

VPAH Villes et Pays d'art et d'histoire

ZNIEFF Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique

ZPPAUP Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

Crédits photographiques

Couverture

OT Pays de Saint-Flour, Hervé Vidal

Avant-propos

p. 4 : E. Grimault

p. 6 : EDF

p. 7 : Barrère Jean-Marc / Hemis.fr

Chapitre I

p. 15 : PAH Hautes Vallées de Savoie

p. 16 : PAH Mende et Lot en Gévaudan, JC Garlenc

p. 18 : PAH Confolentais

p. 19 : PAH Haut Languedoc et Vignobles , Karl Cosse

p. 20 : PAH Estuaires Maroni-Mana

p. 21 : PAH Mellois

Chapitre II

p. 23 : PAH Rodez Agglomération, Dominique Viet

Chapitre III

p. 29 : Ville d'Angoulême

p. 30 : PAH Grand Figeac, C. Pelaprat-biljara.com /OT Pays de Figeac

p. 32 : PAH Bastides du Rouergue, Dominique Viet

p. 33 : PAH Dombes Saône Vallée, Thierry Moiroux Aintourisme

Chapitre IV

p. 35 : PAH Métropole Rouen Normandie

p. 36 : 1. PAH Vallée du Loir / 2. PAH Monts et Barrages

p. 38 : PAH Pyrénées Cathares

p. 39 : PAH Causses et Vallée de la Dordogne, M. Allenbach

Chapitre V

p. 42 : PAH Vignoble Nantais, David Gallard

p. 43 : PAH Epinal, cœur des Vosges, JF. Hamard

p. 45/46 : PAH de Saint-Flour

p. 47 : PAH Causses et Vallée de la Dordogne

p. 47 : PAH du Perche Sarthois

p. 48 : PAH des Pyrénées Cathares

p. 49 : PAH Région de Guebwiller

p. 50 : 1. PAH de Morlaix / 2. PAH Pyrénées Béarnaises, Aurélien Goyetche

p. 51 : PAH S.U.D.

p. 52 : 1. PAH Grand Villeneuvois / 2. PAH Saint-Jean-de-Luz/Ciboure,

OT Saint-Jean-de-Luz / 3. PAH Parthenay-Gâtine

p. 53 : 1. PAH de Pézenas, Philippe Masson / 2. PAH du Coutançais /

3. CDC Ile de Ré, H. Gaudin

Chapitre VI

p. 55 : Ville de La Réole

p. 57 : Rodez Agglomération

p. 58 : Ville de Saint-Pierre de la Réunion

p. 59 : PAH Causses et Vallées de la Dordogne

Chapitre VII

p. 64 : PAH Châtelleraudais, CAPC

p. 65 : PAH Monts et Barrages

Chapitre VIII

p. 67 : PAH du Grand Auch

p. 68 : PAH Puy-en-Velay

p. 74 : PAH Vallées catalanes du Tech et du Ter

p. 77 : 1. EDF / 2. PAH Hautes Vallées de Savoie, EDF - MCT

p. 79 : PAH Loire Val d'Aubois, Espace Métal

Direction de la publication

Marylise Ortiz, directrice de Sites et Cités remarquables de France

Coordination éditoriale

Jean-Michel Galley, chargé de mission Connaissance et valorisation des patrimoines, Sites et Cités remarquables de France

Mathieu Marsan, chargé de mission Connaissance et valorisation

des patrimoines, Sites et Cités remarquables de France

Étude préalable

Laura Valiergues, stagiaire (2016)

Rédaction et relecture

Jacky Cruchon, expert, Sites et Cités remarquables de France

Jonathan Fedy, chargé de mission Patrimoines et coopération

internationale, Sites & Cités remarquables de France

Jean-Michel Galley, chargé de mission Connaissance et valorisation

des patrimoines, Sites et Cités remarquables de France

Mathieu Marsan, chargé de mission Connaissance et valorisation

des patrimoines, Sites et Cités remarquables de France

Marylise Ortiz, directrice de Sites et Cités remarquables de France

Remerciements

Sites et Cités remarquables de France remercie chaleureusement les présidents et élus des Pays d'art et d'histoire ayant participé à l'étude, les animateurs de l'architecture et du patrimoine qui ont répondu à nos différents questionnaires ainsi que l'Association nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays. Cette publication a bénéficié du suivi et du soutien d'EDF et plus particulièrement d'**Isabelle Paillard**, cheffe du pôle valorisation du patrimoine à EDF, **Jean-François Escapil-Inchauspé**, responsable développement, Unité de Production Centre à EDF et **Hilaire Doumenc**, chef de projets Titres et Territoires, Unité de Production Centre à EDF.

Conception graphique

Joëlle Ducouret / www.joelleducouret.com

Impression

FlashCompo, Bayonne

Edition

Février 2018



L'Association
des Villes et Pays d'art et d'histoire
et des Sites patrimoniaux



Sites et Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux - France
Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr



> **Une association créée en 2000** pour regrouper les villes et ensembles de communes porteurs d'un sites patrimonial remarquable, et les villes et pays signataires d'une convention Villes ou Pays d'art et d'histoire ou en cours de candidature

> **Un réseau regroupant plus de 220 membres, soit 1 500 communes**, de toute échelle, des bassins de vie très denses aux communes les plus rurales, partageant une vision moteur du patrimoine, source de culture mais aussi de renouvellement des dynamiques sociales, économiques et environnementales

> **Une plateforme pour échanger au niveau national et international** des compétences, des expériences et des interrogations dans les domaines du patrimoine et de l'urbanisme : protection, gestion, médiation et valorisation

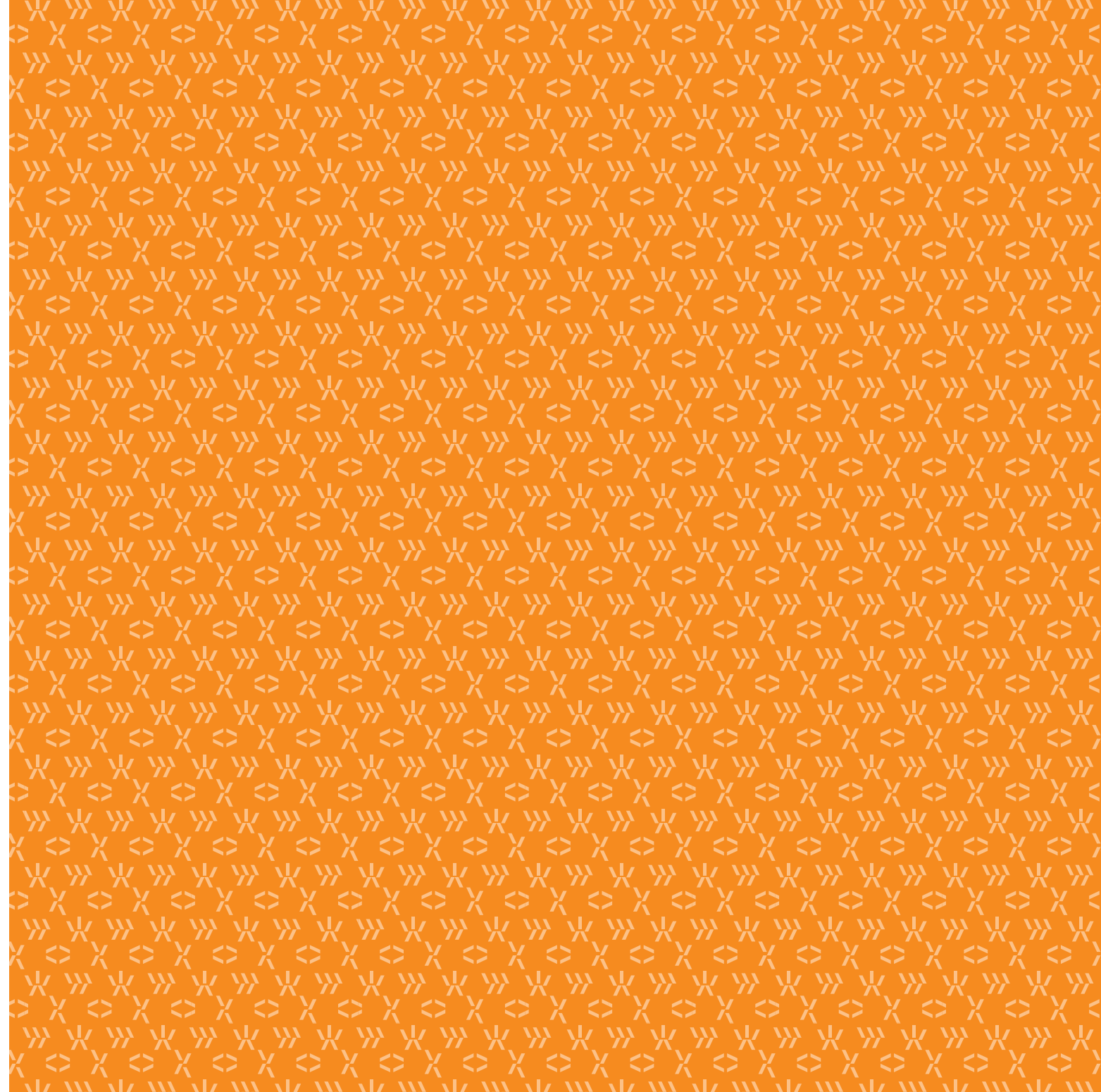
> **Un espace de conseil, d'expertise et d'accompagnement des collectivités** en termes de stratégies d'actions, de méthodes et d'outils

> **Un centre de ressources**, assurant une veille juridique et technique sur les politiques patrimoniales et leurs outils

> **Un représentant et relais** des interrogations et recommandations des collectivités auprès des instances nationales et des assemblées parlementaires

> **Un champ d'action très étendu incluant** : séminaires, formations et ateliers à destination des différents acteurs du patrimoine, élus et techniciens, commissions et groupes de travail autour de thèmes actuels : habitat, patrimoine et développement durable, gestion et fiscalité du patrimoine, reconversion du patrimoine, patrimoine et tourisme, le label Villes et Pays d'art et d'histoire, évolution des politiques du patrimoine, etc.

> **Une association développant partenariats et échanges** avec les ministères, les collectivités territoriales et leurs réseaux, et de nombreux autres acteurs du patrimoine, au niveau national et international



Quelles sont les caractéristiques démographiques et typologiques des Pays d'art et d'histoire ? Sur quel modèle de gouvernance s'appuient-ils ? Comment évoluent-ils face aux nouveaux découpages des intercommunalités ? De quelle manière sont-ils structurés ? Comment communiquent-ils ? Quelles politiques partenariales mettent-ils en place ?

Cette étude sur les Pays d'art et d'histoire, trente ans après leur création, est destinée à l'ensemble des élus et professionnels engagés dans un projet de territoire s'appuyant sur la valorisation des patrimoines.
